



En 2018

C'EST NOTRE TOUR!

SAMEDI 14 JUILLET



Les 176 coureurs des 22 équipes engagées dans le Tour de France 2018 entreront à Port-Mort au kilomètre 56 de la 8^e étape « de plat » Dreux-Amiens longue de 181 km à environ 13 h. Ils auront été précédés vers 11 h par les 170 véhicules des 35 marques et institutions de la caravane publicitaire pour un défilé de 12 km qui offrira 40 minutes de spectacle et de distribution de cadeaux.

➤ Découvrez notre dossier Spécial Tour en pages 2 à 6



**USAGE PRIVATIF DE LA RD313 (Grande rue)
SAMEDI 14 JUILLET de 9H00 à 14H30
CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SOMMAIRE

- Éditorial **P** 2
- Tour de France **P** 2-6
- ASSPM **P** 7-8-9
- Auberge : les temps changent **P** 9
- Comité des fêtes - Sortir à Port-Mort **P** 10-11
- CPN | ALPM Bibliothèque **P** 11
- La Seine à Vélo **P** 12
- Fête Saint-Hubert - annonce **P** 13
- Les sacs jaunes du SyGOM **P** 14-15
- Plan de la commune** **P** 16-17
- La biodiversité, qu'est-ce que c'est ? **P** 18-19
- Gazouillis Pigeons **P** 20
- Infos : Escroqueries DGFIP | Maladie de Lyme **P** 21
- Cimetière : Jardin du souvenir **P** 22
- Comptes-rendus de conseil municipal - Budget **P** 22-27
- Messes - La photo de saison **P** 28
- Jeux & Solutions **P** 29-31
- À votre service **P** 31-32



La Seine à Vélo

à PORT-MORT EN 2020 ? ➤ page 12



Fête St-Hubert Septembre 2018

PROGRAMME ➤ page 13



BIODIVERSITÉ

VASTE SUJET..! ➤ pages 18-19



SyGOM

SACS JAUNES ➤ pages 14-15



Cimetière

JARDIN DU SOUVENIR ➤ page 22

L'Édito par *Christian Lordi*

L'été est de retour avec ses orages. La France est de plus en plus souvent traversée par de violents orages qui commencent de plus en plus tôt dans la saison avec des quantités d'eaux très importantes en un cours instant.

Notre village a été marqué par ce style de phénomène météo le 30 juin de l'an passé. L'équipe municipale n'est pas restée immobile depuis cet évènement, même si ce n'est pas encore traduit dans les faits.

Nous avons missionné un bureau d'étude pour le traitement des eaux pluviales de la côte d'Annebault se déversant sur la rue de la Mi-Voie, de la rue Delamotte et de la Grande Rue au niveau de l'arrêt de bus de l'ancienne mare.

En résumé :

- Les travaux côte d'Annebault traiteront les eaux via une noue* avec un bassin en trop plein.
- Sur la Grande rue il est prévu de rétablir la mare tampon qui avait été supprimée en 1975.
- Les travaux rue Delamotte comprennent la création d'un deuxième bassin, le reprofilage de la rue pour supprimer les flaques d'eaux et la mise en sécurité routière.

Nous avons budgétisé cette année les sommes suivantes pour les travaux :

- Côte d'Annebault 16 700 € TTC,
- Grande rue 37 000 € TTC,
- Rue Delamotte 240 000 € TTC dont 104 000 € à la charge de la commune, le delta étant pris en charge par le Syndicat de Voirie Vexin Seine.

Les trois études sont bouclées et les travaux, côte d'Annebault et Grande rue sont en attente du retour du dossier de subventions européennes sur les fonds Varnier. Nous ne pouvons pas commencer les travaux sans l'accord de subventions.

Le dossier de la rue Delamotte est plus avancé et le projet sera bientôt présenté aux riverains lors d'une réunion. Les travaux suivront durant l'été et le début d'automne.

Nous vous tiendrons donc au courant de l'évolution de ces dossiers dans les prochains JPM.

Il me reste à vous souhaiter un bon été, un bon Tour de France, puisque Port-Mort a eu la surprise de se trouver sur son passage et ce gratuitement, alors profitez-en !

*Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou pour l'infiltrer sur place.

La GRANDE BOUCLE s'invite à PORT-MORT

un dossier préparé par **Alain Clerfeuille**



Une grande journée de fête populaire s'annonce le jour de la fête Nationale pour toutes les communes de l'Eure que le Tour de France va traverser le samedi 14 juillet prochain : un défilé de véhicules uniques avec la caravane publicitaire qui distribuera des milliers de cadeaux, suivi du passage des 176 coureurs de l'édition 2018 d'une course devenue mondialement mythique depuis sa première édition en 1903 !

L'évènement est une énorme opportunité de communication et de mise en valeur pour le Département et la Région. Sur le terrain les communes traversées prennent en charge quelques contraintes pratiques telles que sécurisation des voies débouchantes et nettoyage après le passage de la course.

↳ DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

🚧 Sécurisation des voies débouchantes | à partir de 8h00

| Mise en place de barrières de police pré-positionnées la veille par la commune.

🚧 Privatisation de la Grande rue (D313) - arrêté municipal | 9h00

| **Circulation dans les 2 sens et stationnement strictement interdits.**

🚓 Patrouille avant | ~ 9h30

| Chargée de vérifier la signalisation et les dispositifs de sécurité.

🚗 Ouverture de course - Début de l'usage privatif

🚗 🚚 Caravane publicitaire | ~ 11h00

| Composée de 160 à 180 véhicules, elle s'étalera sur une distance de 12 km.

🚗 Patrouille technique | ~ 12h00

| Chargée du nettoyage de la voie suite au passage de la caravane.

🚲 🚲 🚗 Passage de la course | ~ 13h00

| Vitesse ~ 40-48 km/h | Kilomètres : parcourus 56,5 | à parcourir 124,5

🚗 Fin de la privatisation | 14h30

🚧 Ré-ouverture des voies débouchantes | à partir de 14h30

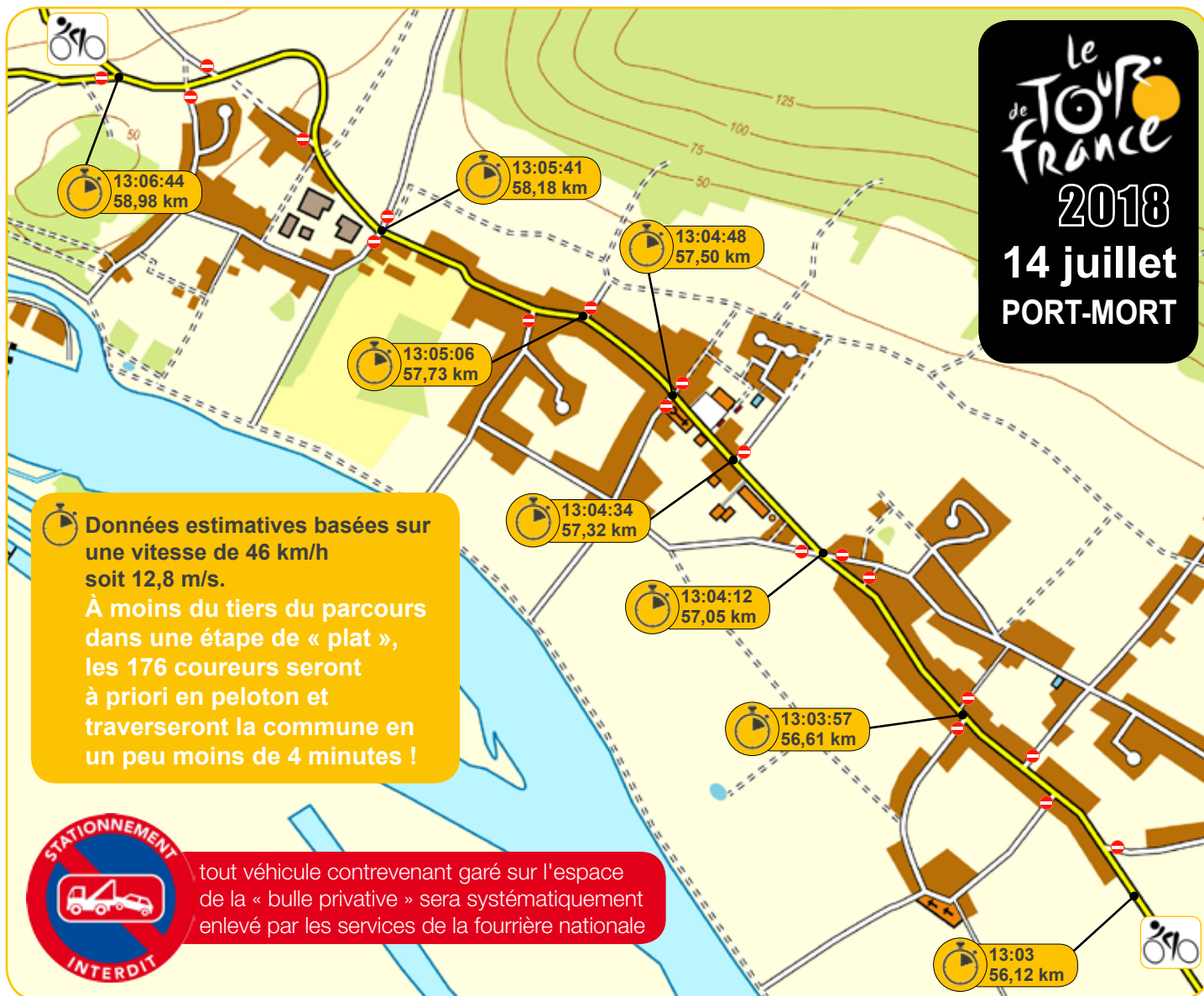
| Déplacement des barrières Vauban par la commune afin de rétablir la circulation.

↳ MESSAGES DE SÉCURITÉ

1. Surveillez bien vos enfants. Ne les laissez pas traverser ou aller sur la route.
2. Ne vous installez pas en sortie de virage, sans visibilité.
3. **Attention au passage de la caravane publicitaire :** la caravane comporte plusieurs centaines de véhicules qui peuvent surgir à tout moment, groupés ou isolés, sans jamais s'arrêter. Restez sur le bord de la route et **ne vous précipitez pas sur les objets tombés sur la chaussée.**
4. Si vous avez un chien, tenez-le impérativement en laisse et n'oubliez pas de lui donner régulièrement à boire.
5. Attention lorsque vous filmez ou prenez des photos. N'oubliez pas que les distances sont modifiées par l'objectif.
6. N'allez jamais au devant des coureurs. Ne courez pas à leurs côtés.
7. Attention à la chaleur ! Munissez-vous de boissons (sans alcool), de chapeaux et de crème solaire. Ne laissez jamais un enfant se reposer dans une voiture en plein soleil.



Le
de TOUR
France
2018
14 juillet
PORT-MORT



Dom & Rafi se mobilisent



- CAFÉ | VIENNOISERIES dès 8 h
- BAR | RESTAURATION
- SOIRÉE À L'AUBERGE :
CONCERT ROCK | BUFFET | GRILLADES

PARKING MAISON DE VILLAGE

🚲 **Dominique** ouvrira les portes de son café comme un samedi ordinaire dès 8 h et proposera de la viennoiserie aux plus matinaux des spectateurs. Il assurera le service bar tout au long de la journée au café et en terrasse.

🚲 **Raphaël** proposera un service **restauration « plancha - friterie - sandwicherie »** devant le café dès le milieu de matinée.

🚲 **Christelle** leur prêtera main-forte pour le service.

🚲 Pour conclure cette journée de fête populaire, l'Auberge des Pêcheurs ouvrira le soir pour un **concert rock** accompagné d'une formule « **buffet salades - grillades** » avec service au jardin.

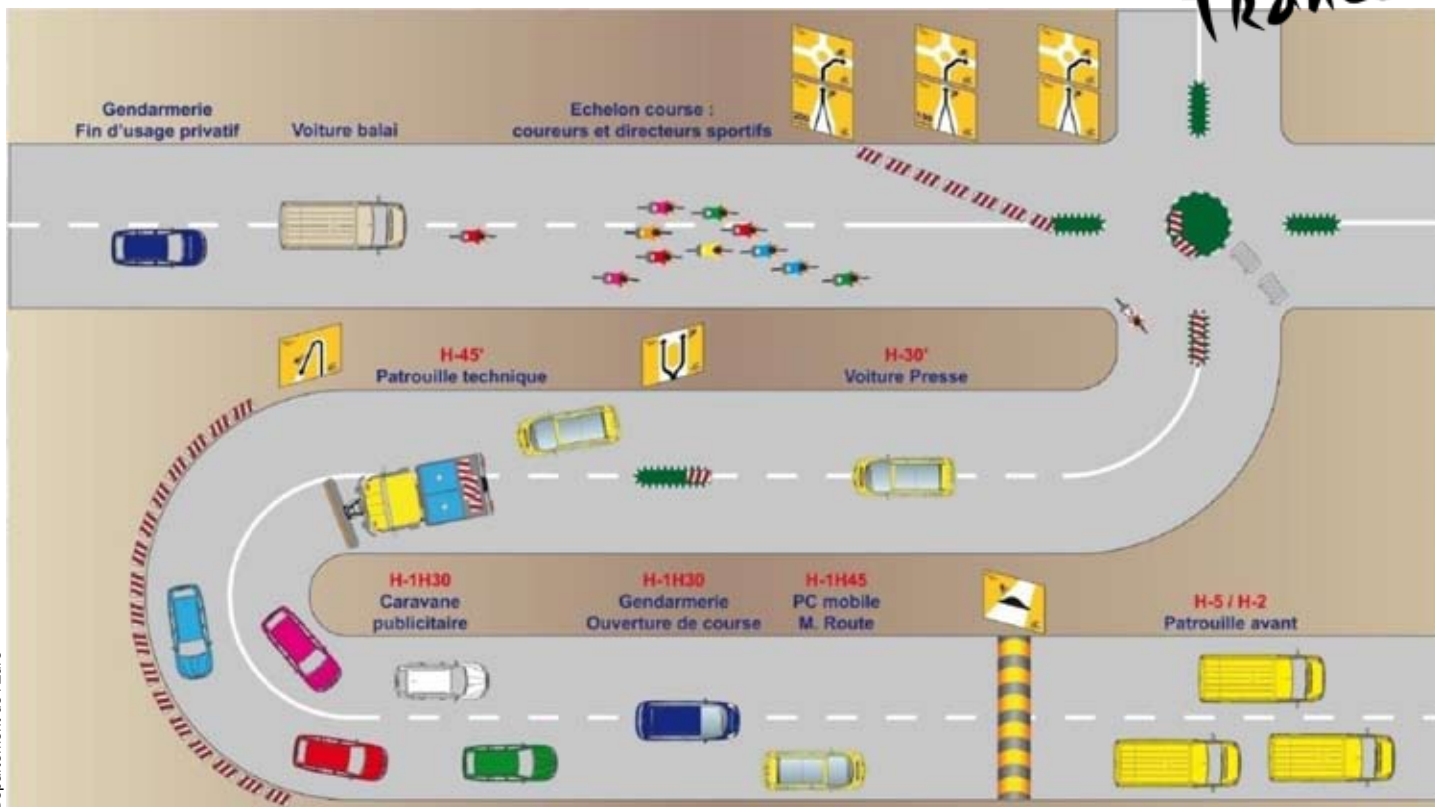
➤ Auberge des Pêcheurs fermée à midi.

➤ Baguette Magique et Boucherie EVB ouvertes comme un samedi normal.



A. Clerfeuille

La « bulle privative »



Département de l'Eure

Le Tour de France se déroule sur les routes du territoire, immense stade ouvert, aux côtés de centaines de véhicules et de millions de spectateurs. Sur cet espace délimité cohabitent de nombreux piétons, cyclistes, véhicules légers, motos... Le fonctionnement de la « bulle privative » est donc particulièrement codifié pour la sécurité de chacun.

La « bulle privative » du Tour de France est un espace privatisé par arrêté ministériel. Le temps du passage du Tour, les routes traversées sont donc mises à disposition des organisateurs de la course, pour une moyenne de deux heures en général. Cette « bulle » est délimitée par les véhicules d'ouverture et de fermeture de la Garde Républicaine. Elle se compose de trois échelons : la caravane publicitaire, le sas de régulation et la course.

La caravane publicitaire

Les motocyclistes de la Garde Républicaine se présentent sur la chaussée. C'est le début de l'usage privatif et de l'ouverture de la caravane publicitaire. Celle-ci est un défilé de 40 minutes, représentant une longueur de 12 kms et se composant de quelques 220 véhicules publicitaires de partenaires du Tour de France.

Les véhicules de la caravane dérogent des canons traditionnels du Code de la route avec des gabarits exceptionnels et des véhicules circulant en quinconce. La circulation y est donc organisée avec des règles propres, notamment une vitesse ne pouvant excéder les 30 à 50 km/h en agglomération et les 80 km/h hors-agglomération. Deux ambulances médicalisées sont présentes dans la caravane. Des messages de sécurité sont diffusés à l'attention du public en huit langues : le public doit absolument rester sur le bas-côté de la route, les enfants doivent être avec leurs parents et éviter de traverser la chaussée... L'organisateur du Tour, ASO, a pris en compte

ces aspects : les véhicules ne circulent plus de front, mais en quinconce, de même, les changements de trajectoire intempestifs sont prohibés. L'objectif est d'aller vers le public et non que le public vienne aux véhicules.

La caravane publicitaire circule entre 2h00 et 45 minutes avant le passage des coureurs.

Le sas de régulation

Enjeu de sécurité prioritaire, le sas de régulation se situe entre la caravane publicitaire et la course en tant que telle. Entre 200 et 250 véhicules se situent dans cette zone, à l'arrière de la caravane publicitaire et à l'avant de la course. Les règles de circulation y sont scrupuleusement respectées, notamment en termes de limitation de vitesse, ne pouvant excéder les 30 à 50km/h en agglomération et les 80km/h hors-agglomération. La Garde Républicaine y opère régulièrement des contrôles de vitesse et d'alcoolémie. Une ambulance médicalisée est placée dans le sas de régulation.

Le sas de régulation débute dès la fin de la caravane publicitaire, entre 1h15 et 15 minutes avant le passage des coureurs.

Le passage de la course

Le moment tant attendu arrive. Les coureurs du peloton circulent sur la chaussée, ouverte par des motocyclistes de la Garde Républicaine. La course est régie par des règles de fonctionnement inscrites à l'Union Cycliste Internationale (UCI). L'article 1.2.082 de l'organisation générale du sport cycliste souligne que « les coureurs doivent observer la plus grande prudence. Ils sont responsables des accidents qu'ils causent. Ils doivent observer les dispositions légales du pays où l'épreuve se déroule en ce qui concerne leur comportement en course. »

Une centaine de véhicules (motos et autos) suivent le peloton.

La voiture balai clôt le passage des coureurs, alors que le véhicule « fin de course » matérialise la fin de l'usage privatif. Après son passage, plus aucun véhicule de l'organisation ne se trouve derrière. La réouverture de la chaussée s'effectue environ dix minutes après son passage.

Le passage du peloton peut se faire en quelques minutes si le peloton est groupé. Lors des étapes de montagne, les coureurs s'échelonnent sur une vingtaine de minutes. Des motocyclistes de la Garde Républicaine ferment également la course.

Sur les routes de France...

Pour faire circuler et cohabiter les coureurs du peloton, les 4 500 suiveurs qui les accompagnent et les millions de spectateurs qui les encouragent, ASO sollicite le concours de l'Association des Départements de France (ADF). ADF a en effet hérité depuis 2004 des prérogatives du Ministère de l'équipement et prend en charge la gestion de 400 000 kilomètres de routes. Sur le parcours du Tour de France, 97% des voies sont entretenues par les départements. ADF joue donc un rôle central pour l'information et le guidage des usagers, la protection de la signalisation, ainsi que l'optimisation de la gestion des déchets et la remise en état de la route.

Sources : www.interieur.gouv.fr

L'Histoire

Le Tour de France, souvent appelé « Le Tour » ou « la Grande Boucle », est une compétition masculine cycliste par étape qui a lieu principalement en France chaque année, tout en traversant occasionnellement les pays voisins.

La course est organisée pour la première fois en 1903 par Henri Desgrange et Géo Lefèvre, pour augmenter les ventes du journal L'Auto. Le Tour est actuellement organisé par ASO (Groupe Amaury). La course a lieu chaque année depuis sa première édition en 1903, excepté lors des deux guerres mondiales. Le Tour gagne en importance et en popularité au fil des éditions, sa durée est allongée et sa portée s'étend dans le monde entier. La participation s'élargit, on passe d'un peloton principalement français lors des premières éditions, à des éditions comptant jusqu'à 40 nationalités.

Le Tour de France, le Tour d'Italie et le Tour d'Espagne constituent les trois grands tours, les épreuves les plus prestigieuses du cyclisme sur route. Le Tour de France est le plus ancien et est généralement considéré comme le plus prestigieux des trois. Traditionnellement, la course se déroule principalement au mois de juillet. Bien que le parcours change chaque année, le format de la course reste le même avec au moins un contre-la-montre, le passage à travers les chaînes de montagnes des Pyrénées et des Alpes et l'arrivée sur les Champs-Élysées à Paris. Les éditions modernes du Tour de France se composent de 21 étapes réparties sur une période de 23 jours et couvrent près de 3 500 kilomètres. Le tracé du parcours alterne entre le sens horaire et antihoraire de la France.



En 2018, 22 équipes de 8 coureurs, contre 9 depuis 30 ans !



Droits réservés

198 coureurs étaient au départ du Tour de France, le 1^{er} juillet dernier, à Düsseldorf.

Ils seront **176 le 7 juillet prochain** en Vendée. **22** de moins, soit un par équipe engagée. À partir de 2018, pour l'ensemble des épreuves du World Tour, la taille des équipes sera réduite de neuf à huit coureurs et, par ricochet, de huit à sept éléments pour toutes les autres compétitions.

La décision a été prise en juin dernier par le Conseil du cyclisme professionnel et officialisée en septembre par le Comité directeur de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Sources : www.lequipe.fr



Droits réservés

■ Premier Tour | 1^{er} > 19 juillet 1903 | Une boucle de 2 428 km composée de 6 étapes dont la plus courte représente 268 km et la plus longue 471 km | Le vainqueur, **Maurice Garin**, les parcourt alors en 94h 33min 14s à une **vitesse moyenne de 25,678 km/h** sur un vélo de 12,5 kg sans changement de vitesse, ni roue libre, ni freins.

■ Quel nouveau record nous réserve la 105^e édition du Tour forte de 21 étapes dont la plus longue fait 218 km pour un parcours total de 3 351 km sachant qu'en 2017 le vainqueur **Christopher Froome** établit une **moyenne de 40,996 km/h** sur un parcours de 3 540 km sur un vélo pesant moins de 7 kg ?

●●● Le Tour est une des épreuves de l'UCI World Tour, ce qui signifie que les équipes sont en majorité composées d'UCI WorldTeams, à l'exception des équipes que les organisateurs invitent. Le nombre d'équipes varie habituellement entre 20 et 22, avec chacune neuf coureurs. Après chaque étape, les temps des coureurs sont ajoutés avec leurs temps précédents. Le coureur avec le temps total le plus faible est classé premier du classement général et porte le très convoité maillot jaune le distinguant des autres coureurs. Le classement général est le plus réputé des classements car il détermine le vainqueur du Tour, mais d'autres classements secondaires sont organisés lors du Tour : le classement par points pour les sprinteurs, le classement de la montagne pour les grimpeurs, le classement des jeunes pour les coureurs de 25 ans et moins, et le classement par équipes pour les équipes les plus rapides.

Quatre coureurs ont remporté cinq fois le Tour de France : Jacques Anquetil, Eddy Merckx, Bernard Hinault et Miguel Indurain. Lance Armstrong, vainqueur de sept



Droits réservés

■ Départ du premier Tour de France le 1^{er} juillet 1903 : Cinquante-neuf coureurs prennent le départ, face au café « le Réveil-Matin » de Montgeron (Essonne), mais seulement vingt-et-un d'entre eux figurent au classement général au terme des six étapes disputées pour partie de nuit.

Tours entre 1999 et 2005, fut le recordman jusqu'en 2012 lorsque ses sept victoires furent effacées pour cause de dopage. Christopher Froome est toujours en activité, avec quatre succès à son actif.

Sources : fr.wikipedia.org

100 TOURS D'ECART

Acier contre fibre de carbone, pignon fixe contre roue libre à onze pignons...

Comparatif du vélo de Maurice Garin, premier vainqueur du Tour de France en 1903

et de celui de Christopher Froome lors de sa première victoire dans le 100^e Tour en 2013.

Source : Patrick Lafayette

L'ÉQUIPE magazine

N° Spécial Tour de France 29 juin 2013

© Jean-François Talivez



12,5 KG D'ACIER SANS FREINS

Le « *La Française* » avec lequel Maurice Garin remporta le premier Tour de France, en 1903, d'un poids de 12,5 kg, est entièrement en acier, sauf les jantes en bois en forme de « chapeau de gendarme » avec blocage par écrous. La roue arrière est munie d'un tendeur de chaîne, mais il n'y a ni changement de vitesse, ni roue libre, ni freins : le développement est unique (56 x 20, soit 6,16 m). Le cycliste ralentit par rétropédalage. Sous la selle, en cuir, la chambre à air de rechange est enroulée autour de la tige. Les cale-pieds sont en tôle d'acier. Le guidon, équipé de poignées en bois, est directement fixé sur l'axe de direction, sans potence. Pompe le long du tube vertical, nécessaire de réparation accroché au cadre, sacoche de ravitaillement contenant une bouteille en verre.

■ Maurice Garin dit « le ramoneur » remporte 3 étapes sur les 6 du Tour 1903 sur son « *La Française* » en 94 h 3' avec une avance de 2 h 59' sur le second de l'épreuve Lucien Pottier et de 4 h 29' sur le troisième, Fernand Augereau, à une **vitesse moyenne de 25,678 km/h**.



Droits réservés



6,8 KG DE HAUTE TECHNOLOGIE

Le « *Pinarello Dogma 65.1 Think2* » utilisé par Christopher Froome, vainqueur du Tour 2013, plus spécifiquement dans les étapes de montagne. Le cadre, réalisé en *Toray 65Ton*, un matériau ultra léger et rigide à base de fibre de carbone, pèse moins de 1 kg - sans la fourche - pour un poids total (réglementaire) de 6,8 kg. Pédalier avec plateau ovalisé, roue libre de onze pignons: les vitesses, commandées électriquement, peuvent s'étager de 39 à 53 dents à l'avant, de 11 à 27 dents à l'arrière, soit un éventail théorique de développements allant de 3,06 m à 10,19 m. Un capteur de puissance est relié à un mini-ordinateur de bord fixé sur la potence. Porte-bidons en carbone. Boyaux en matériaux composites, freinage par serrage des patins sur une zone aménagée (« piste de freinage ») de la jante. Selle en coque Nylon et carbone.

■ Christopher Froome remporte pour la première fois le 100^e Tour en 2013 en 83 h 56' à une **vitesse moyenne de 40,542 km/h** en devançant le second Nairo Quintana de 4'20" et le troisième Joaquim Rodriguez de 5'04".



Droits réservés



Les Actus de la Sauvegarde

par Marie-Christine Baron

APRÈS-MIDI PAUSE CAFÉ Samedi 24 mars



L'entrée de l'expo gratuite et ouverte à tous a attiré une centaine de passionnés de tout âge, des enfants accompagnés de leur grand-mère, de Port-Mort et d'ailleurs, un beau public que nous remercions vivement pour leur visite.

Tous ont pris leur temps pour regarder les cartes postales, permettant de découvrir les rues et paysages d'antan de Port-Mort et des communes environnantes, menus

de baptême, invitations, certificats d'étude, factures et autres coupures de journaux du début du siècle dernier... Quelques visiteurs ont retrouvé leurs souvenirs... autant de documents que Monsieur et Madame Lebrun, brocanteurs à Pressagny-l'Orgueilleux, nous avaient confiés pour cette occasion.

« Les Archives sortent de leur boîte » c'était aussi les archives de Port-Mort, dont Christian Lordi et Alain Clerfeuille nous ont fait profiter exceptionnellement : cartes postales, plans, cartes, plans de Dîme datant de 1550 environ, ou encore les registres et terriers de Port-Mort, cadastres seigneuriaux, actes de vente et des visites pastorales... L'inventaire est déposé aux archives communales et les personnes qui font des recherches peuvent y accéder mais ce jour là elles étaient là, et beaucoup s'y sont attardés profitant des commentaires de Christian et Alain qui n'ont pas cessé de répondre à la curiosité débordante des visiteurs, en leur racontant les secrets de ces précieux papiers durant toute l'après midi. Nous les remercions vivement pour leur participation active et efficace.



Pour parfaire l'ambiance, au sein de la salle, résonnaient des airs du début du siècle sortant de l'enceinte crépitante du vieux phonographe centenaire sorti directement pour l'occasion de la « caverne d'Alibaba » ainsi que quelques vieux tourne-disques qui ont suscité l'intérêt de quelques amateurs. Tout au long de l'après-midi, plusieurs passionnés ont animé notre petit salon « pause café » assis autour d'un petit café, ou autre boisson, savourant quelques



confiseries et chouquettes de notre boulangerie, et racontant leurs souvenirs ravivés à cette occasion, partageant et échangeant leurs connaissances et leurs expériences.



Le but de cette exposition a été atteint dépassant même nos espérances et c'est notre plus belle récompense en retour de tout notre investissement pour la préparation de cette journée.



Bref un véritable succès pour cette exposition ! L'ASSPM remercie vivement tous les visiteurs pour leur enthousiasme et qui ont donné de la vie à cette manifestation, ainsi que Monsieur le maire assisté par Alain Clerfeuille pour leur grande contribution à la réalisation de cette animation, et Monsieur et Madame Lebrun, qui ont accepté de nous confier les documents et cartes postales exposés (Vous pouvez les acquérir en vous rendant à leur boutique « Souvenirs Souvenirs » à Pressagny-l'Orgueilleux .



N'hésitez pas à profiter de la galerie de cartes postales absolument magnifique qu'a pu compléter Alain Clerfeuille suite à cette exposition sur le site Internet de Port-Mort et qui est alimentée en plus de commentaires très intéressants sur notre village (www.port-mort.com/galleries.htm).

Les visiteurs ont pu pour leur plus grand plaisir emporter avec eux quelques documents mis à leur disposition, dont un flyer relatant l'origine si « mystérieuse » du nom de la commune.





NETTOYAGE DES BORDS DE SEINE EN AVRIL

Mardi 24 ▶ Écoliers

Grande première en 2018 ! Une action pilotée par l'ASSPM avec la directrice de l'école de Port-Mort, Sabrina Kilouni, en partenariat avec Guillemette Alquier (CPN) et le SYGOM, le mardi 24 avril dernier jour d'école avant les vacances de printemps !



Une expérience très enrichissante pour tous, qui nous a permis de faire comprendre aux enfants directement sur le terrain, l'importance de ne pas jeter dans la nature nos déchets quels qu'ils soient, et de respecter le tri sélectif pour le recyclage.

La matinée s'est déroulée avec une vingtaine d'enfants de l'école maternelle, que nous avons accompagnés rue de Seine, puis le long de la Seine, et qui, très motivés ont collecté environ dix sacs de déchets de tout genre ! Équipés de gants et de chasubles qui nous sont fournis par E.Leclerc, les enfants sous la responsabilité des enseignants, de l'ASSPM, du CPN, et du SyGOM, ont été très attentionnés pour faire eux-mêmes le tri sélectif et remplir les sacs « jaunes » ou « verts » selon les déchets.



Devant les « bulles à verre » de la rue de Falaise, nous leur avons expliqué le recyclage et sa nécessité.

Nous avons enchaîné l'après-midi avec les 40 élèves de primaire sur un autre itinéraire le long de la Seine, et avec les mêmes conseils. Là encore la récolte fût très (trop) fructueuse ! Et la compétition à qui trouverait le plus gros lot était partie : dans le challenge on note une roue de voiture rapportée courageusement par un élève, jusqu'au bout, un sac à dos, des chaussures, des seaux, etc..

La journée s'est terminée par un goûter animé sur l'herbe offert à tous par l'ASSPM.

L'enthousiasme de tous ces enfants laisse espérer que notre action laissera des traces ! Pour le savoir nous leur avons demandé de nous faire un commentaire ou un dessin pour les plus petits, pendant leurs vacances. ■ M-C.B.



Dans leurs rédactions les déchets les plus souvent cités, en dehors des nombreux mégots de cigarettes collectés devant l'école (!), sont Cotons-Tiges, bouteilles plastique, capsules de bouteilles, bâtons de sucettes et canettes. Il en ressort également le fait d'avoir pris grand plaisir à cette « sortie » et d'avoir appris « des choses ». Bien entendu le goûter - réconfort après l'effort - fut apprécié de tous.

Un album compilé par Marie-Christine relatant cette belle journée scolaire sera offert à l'école au nom de l'ASSPM et mis à disposition des parents.

La conclusion de cette journée éducative revient à Anne-Lyse qui nous transmet ce message haut et fort :

« *La pollution c'est pas bon pour la santé. La nature est mieux sans. Protégeons la Nature !!!* » ■ A.C.



■ Les butins respectifs des écoliers le 24 et des habitants le 29.



Dimanche 29 ▶ Habitants

Grand merci aux quelques courageux qui sont venus nous rejoindre malgré une météo incertaine mais, coup de chance, il n'a pas plu de la matinée !

Pas assez nombreux, nous n'avons pas pu tout ramasser ! Il en reste encore énormément malgré nos efforts que nous n'avons pas ménagés !



Le chemin était jonché de débris laissés par les crues. Nous avons collecté une quantité phénoménale d'emballages plastique, verre, et autres déchets divers, sacs, seaux, balles, etc.. Le plus gros déchet était un matelas qui flottait et qui a donné du fil à retordre aux deux volontaires qui se sont acharnés pour le sortir !



Merci à Jean-Louis Mansois pour sa coopération et sa barque ! Pas nombreux mais plein de dynamisme nous vous laissons juger de la quantité de déchets collectés en deux heures ! Ce n'était pas de la balade !



Comme de coutume nous nous sommes retrouvés à midi dans une ambiance très conviviale pour un casse croûte bien mérité, agrémenté de la charcuterie de notre boucherie et du pain de notre boulangerie offerts par l'ASSPM et... confortablement installés, à l'abri et au chaud cette fois ci !

■ M-C.B.

Les temps changent

Si Marie-Claire et Michel Poezevara avaient instauré les horaires que nous connaissons depuis des années c'était en phase avec une réalité économique qui a aujourd'hui bien évolué...

En effet il pouvait paraître étonnant qu'une enseigne bénéficiant d'une telle notoriété et de surcroît située dans une région touristique soit fermée en pleine saison estivale : pas de hasard, les tenanciers de l'Auberge bénéficiaient alors en dehors de la période de congés d'été d'une fidèle clientèle désormais disparue à savoir celle des entreprises environnantes qui assurait le fond de roulement du restaurant tandis que la fréquentation des touristes était des plus aléatoires...

Cette défection est a priori attribuable à une évolution des habitudes, des restrictions budgétaires et sans nul doute aussi à la peur du képi ! (Un *digeo* de trop, au revoir le permis !)

Raphaël, après avoir repris les rennes de l'Auberge en août 2016, a pris pleine conscience de cet état de fait et a constaté l'évolution en hausse de la fréquentation des touristes notamment étrangers, et sa maîtrise de la langue allemande et bonne pratique de l'anglais lui permettent d'accueillir au mieux une clientèle de plus en plus présente et demandeuse d'une cuisine française traditionnelle mêlée de savoureux décalages orchestrés par le chef Christophe Marcheville.

Nouveaux horaires | 15 mai > 15 octobre

- Midi & soir du Lundi au Samedi
- Dimanche midi | Fermé le Dimanche soir



A. Clerfeuille

A. Clerfeuille

↘ **Internet** | Le site officiel de l'Auberge est en cours d'élaboration. En attendant, vous pouvez trouver toutes les **infos et menus ainsi que de l'historique du lieu** sur le site communal dans la rubrique Forces vives > Auberge.

■ ALAIN CLERFEUILLE



➤ THÉÂTRE

Samedi 17 février



« Sortir à Port-Mort » vous a présenté sur la scène de la Maison de Village la **Compagnie des Cabotins** dans la pièce « **Stationnement alterné** ». Cette comédie a été interprétée avec vivacité et bonne humeur, devant un public souriant !

➤ MUSIQUE

Samedi 24 mars



« Sortir à Port-Mort » vous a proposé un concert de Blues sur les planches de la Maison de Village. Le groupe « **Anquetil Blues Band** » a fourni une prestation d'une grande qualité musicale en interprétant un répertoire varié, bien représentatif de ce que tout amateur de Blues peut attendre...

Le public (peu nombreux hélas, mais participatif et apparemment heureux !) était bien en phase avec les musiciens, réclamant des titres aussitôt exécutés de *Guitare de Maître*... tout cela créant une excellente ambiance !

Quelques photos et un extrait vidéo sont disponibles sur sortiraportmort.com dans la rubrique MUSIQUE (bas de page).

➤ ET POUR LA SUITE...

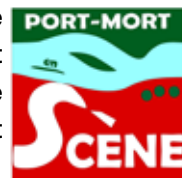
⇒ 2 DÉCEMBRE | ARBRE DE NOËL

⇒ 9 DÉCEMBRE | MARCHÉ DE NOËL

➤ **Le CDF lance dès maintenant un appel à tous les artisans d'un jour pour cet évènement qui rencontre chaque année un succès grandissant !**
Pour vous faire connaître appelez au 06 89 34 54 95.

➤ PORT-MORT EN SCÈNE !

En fin d'année, le week-end du 11 novembre plus précisément, « Sortir à Port-Mort » est en train de vous concocter quelque chose qui mettra du soleil sur ce week-end plutôt morose en général...



En effet, nous travaillons à la mise en place d'un **Festival de Théâtre** :

→ 1 lieu | Maison de Village

→ 3 jours | Vendredi 9 - Samedi 10 - Dimanche 11 | Novembre

→ 4 pièces | Nous sommes encore à ce jour à peaufiner la sélection... mais quelques détails restent à régler, et nous vous en dirons plus très très vite, sitôt que tout sera bouclé !

Sachez déjà que nous avons beaucoup démarché, depuis novembre 2017, auprès d'entreprises, de commerçants, d'artisans... pour nous aider à financer cette prestation. Et c'est bien grâce à toutes ces personnes qui nous font confiance que nous pouvons faire aboutir ce projet ! (dont *AKEO* et *Alland & Robert* qui n'ont pas hésité et ont été les plus généreux de nos nombreux sponsors. Merci à eux !)

➤ Nous allons donc pouvoir pratiquer des tarifs accessibles, ce qui est l'un de nos objectifs : vous permettre de sortir à Port-Mort sans grever votre budget...

➤ Quatre pièces vous seront donc proposées, vendredi soir, samedi après-midi, samedi soir et dimanche après-midi, avec des thèmes variés.

➤ Le samedi après-midi, la pièce a tout particulièrement été choisie pour être accessible à un jeune public (et moins jeune !) toujours avec cet objectif qui nous tient à cœur : toucher le plus large public possible !

Sur l'ensemble de ce Festival, nous vous garantissons divertissement, bonne humeur, bon humour aussi, et aussi un peu de grincement de dents ... des interprétations d'une qualité professionnelle : que du bonheur !

Vous pourrez suivre l'avancement de ce projet sur notre site : www.sortiraportmort.com ou rejoignez-nous sur notre page **Facebook @sortiraportmort** (abonnez-vous à la page, vous serez ainsi alertés à chaque mise à jour !) pour dialoguer, poser vos questions... ou vous informer des dernières nouvelles.

➤ FOIRE-À-TOUT

Dimanche 13 mai



Malgré une météo incertaine et la défection de quelques exposants « frileux » la foire fut un véritable succès tant au niveau fréquentation des chineurs qu'au niveau de la friterie du CDF qui s'est vue dévalisée de l'intégralité de ses stocks !

MUSIQUE DE CHAMBRE | EXPO PEINTURE & PHOTO

Samedi 26 & Dimanche 27 mai

L'exposition de toiles et de photos du dimanche mai, introduite par un concert de musique de chambre le samedi après-midi s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse. Tout d'abord le concert, mis en place par Nadia Tanguy de l'association **Appassionato** a démarré cet événement dans la douceur et le bonheur de la musique de chambre, interprétée de haut vol par une chanteuse et des musiciens locaux amateurs.

Puis, vernissage de l'exposition dans la foulée. Convivialité, bonne humeur et délicieux petits en-cas (ce qui ne gâche rien) étaient de la partie.



L'exposition a été ouverte au public le dimanche toute la journée. Deux œuvres ont été vendues, et beaucoup de compliments distribués...

On peut estimer, sur les deux journées, avoir eu la visite de 140 à 150 personnes environ dans la Maison de Village, répartis sur le concert et la fréquentation de l'exposition elle-même.

La mairie a décerné le prix Peinture à André Lehmann et le prix Photo à Yves Taïeb. Le Comité des Fêtes, quant à lui, a proposé à Francesco Parello (peinture) et Yves Taïeb (photo) de mettre en ligne leurs œuvres sur notre site Internet sortiraportmort.com et des accrochages hors expo.



■ GUILLEMETTE ALQUIER

Quand ? Le jeudi une fois par mois de 17 à 18 h pour les enfants de l'école de Port-Mort qui le souhaitent : jeux en plein air, bricolages, découverte de l'environnement proche de l'école.

Le mercredi une fois par mois de 14h à 17h pour les jeunes de 6 à 16 ans. Activités découverte de la nature, exploration, enquêtes, chantiers de protection, photo, vidéo, « géocaching »...

Certains week-ends des sorties pour les adhérents ou tout public : visite d'arboretum, cani-rando, sorties nocturnes avec jumelle infrarouge, observation de la faune et de la flore, du ciel...

Des animations à l'école : cette année découverte des différents milieux : 3 sorties par classe.



G. Alquier

En mai-juin, sont prévues des mercredis une sortie reconnaissance et moulage d'empreintes d'animaux, une sortie pêche avec un animateur de la fédération départementale de pêche, une sortie découverte des insectes et un rallye nature avec l'école, une après midi découverte des papillons de jour suivie d'un pique-nique.

En septembre soirée découverte du ciel et des papillons de nuit et bien sûr reprise des clubs du jeudi et du mercredi !

En octobre, une sortie cueillette des champignons.

Et bien d'autres à venir...

Contactez-nous et renseignez-vous sur le site Internet du club : www.cpn-port-mort.fr



■ DOMINIQUE MORCRETTE

La bibliothèque est une des activités de l'ALPM et l'inscription est modeste (8€/an). Le nombre de livres est important et tout le monde peut y trouver les classiques de la littérature, les romans, les polars, les thrillers des dernières années ainsi que des livres de géographie, d'histoire, de cuisine, de jardinage etc... Elle possède également un nombre impressionnant de livres pour enfants et de livres pour adolescents.

Cependant les lecteurs sont le plus souvent intéressés par les best-sellers, par les livres qui viennent de paraître et on s'attache à se procurer les nouveautés plusieurs fois par an.



Droits réservés

Une permanence est assurée tous les samedis de 10 heures à 12 heures même pendant les vacances.

On s'y retrouve en échangeant nos impressions sur les livres lus.

Par ailleurs, toute l'année, une fois par mois, tous les enfants de l'école ont pu venir à la bibliothèque. Par classe, on fait un petit jeu afin de découvrir les livres et la bibliothèque elle-même, et on peut emprunter deux livres.

Venez nous voir !

• 75 Grande rue
Dominique Morcrette ☎ 06 72 92 36 84
Claudine Le Pêcheur ☎ 06 76 16 68 67



A. Clerfeuille



Plus de 400 km
d'itinéraire
cyclable

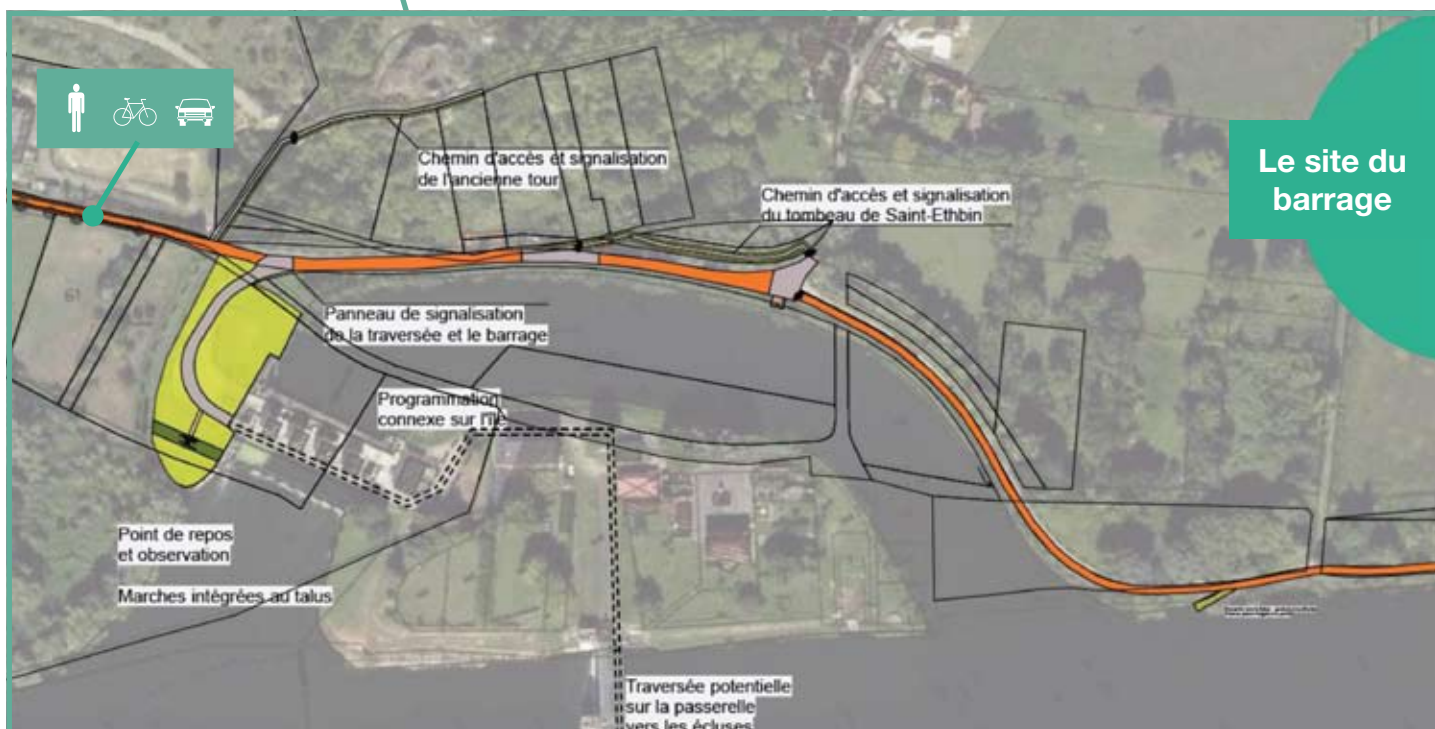


Entre patrimoine culturel et industriel, La Seine à Vélo relie Paris au Havre et Deauville en passant par Honfleur en suivant le cours sinueux du fleuve. Adossée à la Seine, fleuve de renommée mondiale, connectée à des bassins de vie majeurs, des sites touristiques emblématiques et des itinéraires cyclables d'intérêt européen et national, La Seine à Vélo - V33 présente tous les atouts pour devenir un itinéraire cyclable longue distance de plus de 400 km à succès. Cet itinéraire est en cours d'aménagement.

Il traversera notre commune sur une distance de 3,3 km et son ouverture est prévue pour 2020. Sur cette portion du parcours deux points posaient problème en direction des Andelys : la roselière, site protégé Natura 2000, située peu après la ferme du Mesnil (Haras SeaBird) et le cheminement au niveau de la rue de la Roque après le barrage. Le premier est



réglé par un tracé s'écartant ponctuellement du bord de Seine et le second par la cohabitation exceptionnelle sur un tronçon de quelques centaines de mètres des usagers de la voie verte et du GR avec les véhicules des quelques riverains concernés. ■ ALAIN CLERFEUILLE



À NE PAS MANQUER !

Dimanche 9 Septembre

3^e ÉDITIONFÊTE
SAINT-HUBERT

Après les succès de la première édition en 2014 puis de la deuxième en 2016 qui attira environ 1 500 visiteurs, l'association de chasse de Port-Mort reconduit cette année l'évènement avec le soutien actif du conseil municipal, des associations communales, de la fédération départementale des chasseurs de l'Eure, d'une banque et de 65 annonceurs, sans oublier de nombreux bénévoles.



➤ Spectacle de fauconnerie

proposé par Le Bois des Aigles (27 Bâlines)

« À la découverte des rapaces »

tête à tête avec les oiseaux et les soigneurs

Démonstrations en vol | 14h et 17h30
avec participation active du public



PROGRAMME

- 10 h | **Accueil** et défilé de chiens
- 11 h | **Messe Saint-Hubert** par le père Frat avec les sonneurs de la trompe Saint-Hubert d'Évreux
- Parade de l'équipage des Pierres Cassées
- Village des associations de chasse
- Village des chiens
- Démonstrations de chiens de troupeau
- Lâcher de pigeons voyageurs
- Baptêmes poneys - Balades en calèche
- **Stands** | Tir : Arc - Carabine - Laser Armureries - Véhicules 4x4 - Produits régionaux - Peintures
- 18 h | Tirage de la **TOMBOLA**

Restauration « Leroy Traiteur » | Buvette

ENTRÉE ET PARKING GRATUITS





Depuis début 2018, il est demandé aux Pormortais venant s'approvisionner en sacs « jaunes » en mairie de remplir un registre stipulant leurs identité et domicile ainsi que le nombre de personnes habitant le foyer. Cette nouvelle procédure préconisée par le SyGOM à des fins statistiques est en moyenne bien perçue par les administrés conscients pour beaucoup des éventuels abus de certains, mais suscite interrogations et parfois interpellations.

Parmi celles-ci, le fait qu'un foyer habituellement constitué de deux personnes peut d'un seul coup se transformer en tribu lorsque les enfants et petits-enfants débarquent le temps d'un week-end... Il en va de même pour nos « nounous » qui ont des familles « à rallonge » ainsi que pour certains artisans dont l'activité génère une quantité de déchets recyclables dépassant les « normes » d'un foyer traditionnel...

Les préconisations du SyGOM sont fournies à titre indicatif sur base d'expérience avérée pour autant que les règles exposées ci-contre soient respectées. Pour rappel, un rouleau est constitué de 20 sacs, soit en théorie 20 semaines donc 3 mois pour un couple... De plus, notre commune ayant la chance d'avoir encore une dimension humaine (...), le personnel en mairie ne vous refusera pas de vous remettre plus de rouleaux que préconisés si votre situation le justifie. Il en va de même pour le cas où vous venez approvisionner un voisin en mal de déplacement et seules ses coordonnées vous seront demandées.

Autre remarque récurrente, la fragilité des sacs

ils ne sont certes pas d'une solidité à toute épreuve mais il faut conserver à l'esprit qu'il sont conçus pour collecter des déchets légers et qu'il y a derrière tout cela une logique économique et écologique. Nos sacs jaunes sont fabriqués à environ 2 millions d'exemplaires par an pour couvrir les besoins de 100 000 foyers et quelques microns de moins sur leur épaisseur représentent d'importantes économies budgétaires. De plus les matières utilisées se sont écartées du tout pétrolier en privilégiant des produits écologiquement « propres » tels que

Les Sacs Jaunes

des Petits gestes pour des Grands effets...

sygom Novembre 2016

Oui! aux bons réflexes

Pour recycler il faut trier ! Les sacs jaunes vous permettent de trier vos papiers et vos emballages recyclables (hors emballages en verre)

- Oui!** Par une bonne utilisation des sacs jaunes vous contribuez :
- ✓ à réduire le volume des poubelles
 - ✓ à préserver notre environnement
 - ✓ à économiser des ressources naturelles et de l'énergie.
 - ✓ à limiter les coûts de gestion des déchets
 - ✓ à créer des emplois

Utiliser les sacs jaunes pour le tri et le recyclage des papiers et emballages recyclables :

Oui! Les bouteilles, bidons et flacons en plastique

Oui! Les papiers, journaux, revues et magazines

Oui! Les emballages métalliques

Oui! Les cartons et les cartonnettes

Oui! Les briques alimentaires

+ Seuls ces déchets recyclables sont à déposer en vrac et en mélange dans le sac jaune !

+ Il est inutile de laver vos emballages mais il est indispensable qu'ils soient bien vidés !

Optimiser le remplissage des sacs

- +** Penser à écraser les emballages pour gagner de la place
- +** Ne sortir les sacs que s'ils sont entièrement remplis
- +** Plier et déposer les grands cartons à côté des sacs ou les porter à la déchèterie.

Respecter les jours de collecte

- +** Ramassés en bennes bi-compartmentées, les sacs jaunes sont collectés **une fois par semaine** en même temps que les ordures ménagères.
- +** Les sacs doivent impérativement être sortis la veille au soir

l'amidon de maïs au détriment de la solidité. Cette tendance se constate également dans les supermarchés qui n'ont cessé de nous proposer de nouveaux sacs tous plus « écolos » que les autres mais qui se *déchirent de peur* une fois posés sur le convoyeur de la caissière... D'ailleurs, le bon vieux sac papier redevient tendance...

La ritournelle du « bac » !

Pourquoi ne pas remplacer ces sacs au coût de fabrication certain et qu'il faut se procurer en mairie, même s'ils sont gratuits, par des conteneurs à roulettes « comme en sont équipées les communes d'à côté »... À priori la logique est implacable, sauf que :

Le SyGOM ne gère pas que des petites communes rurales comme la notre où la majorité des habitants disposent d'un jardin permettant d'héberger à la

fois conteneur à ordures ménagères et à déchets recyclables. Bon nombre des résidents de notre Grande rue ne disposent pas de ce « luxe » et se trouveraient bien embarrassés d'avoir à stocker un conteneur ne serait-ce même que de 120 L dans leur cuisine...ou leur salon. Dans le cas de villes comme les Andelys ou Gisors la proportion s'inverse, et le risque de voir les trottoirs souvent étroits encombrés de réceptacles « à résidence » dérangeant le cheminement des piétons et poussettes est décuplé. Il est économiquement évident que sacs et conteneurs ne pourraient « cohabiter » sur le territoire géré par le SyGOM.

Il y a de plus des aspects plus sournois dans l'option « conteneur »

En dehors de l'achat en lui-même il faut envisager l'espace de stockage pour mise à disposition ainsi que la

Les Sacs jaunes

des Petits gestes pour des Grands effets...

sygom Novembre 2016



Non ! aux mauvaises habitudes

Si bien utiliser les sacs jaunes présentent de nombreux avantages, le fait de mal les utiliser ne présente que des inconvénients !

Non ! Par une mauvaise utilisation des sacs jaunes vous :

- ✓ augmentez les coûts de gestion des déchets
- ✓ empêchez le tri et le recyclage des déchets en créant une pénurie de sacs
- ✓ ne respectez pas et perturbez le travail des équipes de collecte et des opérateurs au centre de tri

X

- Chaque année, le SYGOM commande +/- 1 600 000 de sacs
- 50 % de ces sacs sont mal utilisés et détournés de la collecte sélective
- Cela correspond à un surcoût et un gaspillage, à la charge du contribuable, de près de 50 000 € !

Non ! Détourner les sacs jaunes de la collecte sélective

Il est totalement exclu d'utiliser les sacs jaunes pour :

- X** y déposer des ordures ménagères non recyclables
Ces déchets sont à déposer dans votre bac ou sac d'ordures ménagères ordinaires
- X** y déposer du verre - ces emballages recyclables sont à déposer dans un conteneur à verre
- X** y jeter, transporter ou stocker des déchets autres que ceux indiqués sur le sac jaunes
Ces déchets sont à diriger vers les filières adaptées pour chacun d'entre eux

X Assimiler les sacs jaunes à des sacs gratuits est un mauvais calcul... Mal utilisés ils se révèlent très coûteux pour chacun d'entre nous !

En contraignant le SYGOM à en acquérir plus que nécessaire et en empêchant les trieurs de trier, vous nuisez aux bénéfices économiques, écologiques et sociaux qui découlent d'une bonne utilisation des sacs jaunes !

Non ! Prendre plus de sacs jaunes que ceux dont on a réellement besoin

Ne prenez pas trop de sacs jaunes ! Afin de pouvoir calculer vos besoins, n'oubliez pas que dans des conditions normales d'utilisation :

Pour un foyer composé de	Un rouleau de 20 sacs jaunes permet de trier pendant
1 personne	9 à 10 mois
2 personnes	4 à 5 mois
3 personnes	3 à 4 mois
4 personnes	2 à 3 mois

etc .

- X** En prenant plus de sacs que ceux dont vous avez effectivement besoin, vous obligez la collectivité à commander plus de sacs que nécessaire et vous pénalisez les autres trieurs en les privant des moyens de trier leur déchets recyclables.

S'approvisionner dans une autre commune que sa commune de résidence

Non ! La dotation effectuée par le SYGOM auprès de chaque commune est une dotation annuelle. Elle est établie en fonction de la population afin de pouvoir répondre aux besoins de chaque habitant tout au long de l'année.

- X** En vous approvisionnant en sacs jaunes dans une autre commune que la votre, vous privez obligatoirement les trieurs de cette commune des moyens de trier leurs déchets recyclables.

AU VU DE L'ÉTAT DES POUBELLES COMMUNALES ET DE NOS RUES À CERTAINES PÉRIODES, QUELQUES RAPPELS DE CIVISME ÉLÉMENTAIRE S'IMPOSENT !

➤ Le mobilier urbain mis à disposition par la commune n'est pas destiné à recevoir les ordures ménagères des particuliers.

➤ Le site des « bulles à verre » situé rue de Falaise ne fait pas office de « décharge publique » : les malotrus qui ont l'outrecuidance de déposer des sacs entiers remplis de verre de tout type (vaisselle ou autre bocaux de conserves même pas vidés) au pied des containers en s'imaginant que le SYGOM s'en chargera se trompent ! La charge de nettoyer le lieu incombera effectivement au personnel communal qui a autre chose à gérer que pallier le manque de civisme de quelques individus sans gêne.

➤ Il en va de même pour les habitants qui partent en vacances et déposent sans ambages des sacs d'ordures sans protection aucune plusieurs jours avant la date de collecte alors qu'il est évident que dès le premier soir tous les charognards des environs, qu'ils soient félins, corvidés ou autres, se feront un malin plaisir de dépecer les dits sacs afin d'y dénicher quelques victuailles pour le plus grand déplaisir des riverains et du personnel communal...

maintenance (capot cassé ou roulettes endommagées...). Puis il y a le quotidien des « rippers » [ceux qui chargent les bennes] des prestataires dont l'objectif est d'aller au plus vite : entre le temps passé à ramasser - en courant bien souvent - tout en ayant effectué un rapide contrôle visuel du contenu du sac et celui à « crocher » le conteneur puis à attendre que le cycle de vidage s'effectue, sans avoir la moindre idée de ce qui peut se trouver au fond du bac, il n'y a pas photo ! Sans compter qu'à l'arrivée au centre de tri des bennes bi-compartementées, ce seront les trieurs qui seront confrontés aux éventuels abus d'administrés peu scrupuleux qui n'auront pas hésité à « planquer » en fond de bac des déchets étrangers aux recyclables, perdant ainsi un temps précieux source de coûts de traitement supplémentaires,

sans parler des potentielles expositions à des produits nocifs pour la santé.

Dernier point, la question de la « recyclabilité » des sacs

Comme évoqué ci-avant ceux-ci sont désormais fabriqués avec une majorité de composants d'origine végétale mais ne peuvent aujourd'hui être recyclés de par la structure des dispositifs en place. Les sacs à leur arrivée sont déchiquetés mécaniquement et bien souvent souillés de produits alimentaires en décomposition rendant leur traitement impossible dans les filières actuellement à disposition.

Le SyGOM s'applique activement à pallier cette problématique ainsi qu'à améliorer la gestion des emballages plastiques en règle générale car PP, PET, PEHD, PVC ne font pas bon ménage...

■ ALAIN CLERFEUILLE

Le SYGOM participe à l'acquisition de votre bac à ordures ménagères !

pour notre environnement

Afin d'aider les habitants qui désirent s'équiper d'un conteneur pour leurs ordures ménagères, le SYGOM vous rembourse 15 € sur son achat !

➤ **Alors soyons raisonnables :** un container de 240 L ne coûte que quelques dizaines d'euros, dure des années, et en plus le SYGOM vous rembourse 15 € sur votre investissement !

➤ 13, rue Lavoisier
LES ANDELYS
02 32 54 47 64
www.sygom.fr

PLAN DE LA COMMUNE

Dernière mise à jour : 03/2018
 Tous droits réservés © Commune de Port-Mort 27 | Réalisation : Alain Clerfeuille 2005-2018
 Sources : carte IGN n° 2012 OT (Forêt de Bord-Louviers, Elbeuf, Les Andelys), cadastre, registre des chemins communaux 1856



Légende

- ★ Curiosité
- ▲ Cote d'altitude
- Accès interdit à tous véhicules à moteur
- ⊙ Commerce
- † Calvaire
- Habitations
- Bâtiments officiels
- Bâtiments industriels
- Bassin de rétention eaux pluviales
- Terrain de pétanque
- - - - - Limite de commune
- - - - - Chemin de Grande Randonnée
- - - - - Sentes et chemins ruraux interdits

Rues

- G-4 Annebault (côte d')
- C-3 Barrage (rue du)
- F-4 Bois (rue du)
- D-3 Bourdon (voie)
- F-4 Bourgout (rue de)
- C-3 Château (rue du)
- C-3 Châteauneuf (rue de)
- C-1 Cléry (route de)
- E-4 Delamotte (rue)
- F-4 Dubosc (rue)
- E-4 Falaise (rue de)
- D-3 Grande Rue (D313)
- D-3 Haguerite (rue)
- G-4 Hennezis (route d')
- E-4 Loges (rue des)
- C-3 Maillot (rue)
- F-4 Mi-Voie (rue de la)
- F-5 Moulin-à-Vent (rue du)
- D-4 Ormeteaux (rue des)
- E-5 Pointe-Mulle (rue)
- F-5 Port (rue du)
- D-3 Prés de Seine (les)
- F-5 Pressagny (rue de)
- F-5 Sablons (rue des)
- D-4 Seine (rue de)
- G-4 Thuit (côte du)
- C-2 Vieille côte (rue)
- C-2 Vieille Tour (rue de la)

Quartiers

- BC-3 CHÂTEAUNEUF
- E-3 FALAISE (La)
- F-7 MESNIL (Le)
- FG-4 MI-VOIE (La)
- A-2 ROQUE (La)
- H-3 THUIT (Le)

Abréviations

- r. Rue
- CE Chemin d'exploitation
- CV Chemin vicinal
- GR Chemin de grande randonnée
- SE Sente d'exploitation

Chemins et sentes

- C-3 CV.3 du château
- D-3+ CV.4 de châteauneuf à Pressagny-le-Val sous les vignes
- F-5+ CV.6 de Port-Mort à Guiseniers
- D-4+ CV.8 de la rue de la Motte
- B-2+ CV.10 des Andelys à Port-Mort
- F-3+ CE.17 de la Malmaison à la forêt
- F-4 CE.19 du Bubenard
- D-3 CE.22 de la voie Bourdon
- C-2 CE.23 des Vaux
- B-2 CE.27 de la ruelle du fourd
- B-3 CE.28 de la chapelle St-Martin
- A-3 CE.29 de la ruelle chevalier
- A-2 CV.31 du port la garenne au port de Courcelles
- C-3 CV.32 de la ruelle Maillot
- C-3 SE.36 de Châteauneuf
- B-3 SE.37 de St-Ethbin
- C-3 SE.38 de la Marinière
- E-5 SE.39 du halage
- E-3 SE.42 Landais voie auzin
- B-3 SE.45 de La Roque
- G-3+ CE.49 de la Catignolle
- C-2+ CV.59 de Port-Mort à Hennezis
- E-5+ CV.60 de la rue Dumontier et de la voie du Thuit
- E-4 CV.74 de Port-Mort à la ferme du Mesnil
- B-3+ CV.75 de Château-Neuf à la Roque
- D-4+ CV.76 de la rue Dumontier à la rue Delamotte
- B-3+ Chemin de halage

Arrêts de car

- E-4 Ancienne mare
- F-5 Ferme (La)
- E-3 Mairie
- C-2 Vieille côte

Commerces

- D-3 Auberge des pêcheurs
- E-4 Boucherie - Charcuterie - Épicerie
- E-4 Boulangerie
- D-3 Café - Tabac - Presse
- Point Poste - Boîte aux lettres

Infrastructures

- F-4 Bassin de rétention (Delamotte)
- E-3 Bassin de rétention (Loges)
- E-4 Bibliothèque
- B-3 Centrale hydroélectrique
- E-5 Cimetière
- E-4 École primaire, maternelle et cantine
- D-3 Église
- E-3 Espace jeux
- E-3 Espace pique-nique
- E-4 Espace technique
- E-4 Mairie
- E-3 Maison de village
- E-4 Maison pour tous
- D-4 Mini-foot
- E-4 Monument aux morts
- E-4 Parking auberge
- E-3 Parkings école et tennis
- D-4 Parking Maison de village
- E-4 Recyclage verre (2 conteneurs)
- E-4 Terrain de tennis
- E-3 Terrain multisport
- E-3-4 Terrains de pétanque

Curiosités

- B-3 Barrage de régulation
- C-2 Croix de Bordeaux
- B-3 Église Saint-Martin
- B-3 Fort de Châteauneuf
- C-3 Gravier de Garganville
- B-3 Tombeau de Saint-Ethbin
- B-3 Moulin (vestiges)

Port-Mort

www.port-mort.com



A

B

C



La biodiversité . . .

par **Guillemette Alquier**
sur une idée originale de **Laura Foulon**

Ca vous dit quelque chose, bien sûr ! Tout le monde en parle, à toutes les sauces...

Mais, que représente ce terme qui évoque la diversité du vivant, la vie sur terre en quelque sorte. Bien vaste sujet ! Le mot, tant galvaudé, finit par ne plus rien dire du tout et a tendance à se résumer à une représentation mentale de la nature, à un concept ! C'est un comble !

Que renferme, en fait, ce mot « valise » et pourquoi s'en préoccupe-t-on aujourd'hui ?

La biodiversité qu'est-ce que c'est ?

C'est un terme qui s'applique à tous les organismes vivants : plantes, animaux. Mais :

Toute région du monde possède des espèces qui lui sont propres (il n'y a pas de gazelle sur la banquise et pas d'ours polaire en Afrique). Celles-ci sont plus ou moins nombreuses.

Elles présentent également des variabilités, puisque tous les individus d'une même espèce ne se ressemblent pas - il suffit d'observer nos chats, nos chiens ou... nos voisins.

De plus, chaque espèce inter-réagit avec le milieu dans lequel elle évolue (abondance de plantes nourricières pour les herbivores par exemple) et avec les autres espèces qu'elle côtoie (les oiseaux mangent les insectes...).

Les scientifiques prennent en compte tous ces paramètres pour évaluer le degré de diversité biologique d'un territoire. Tout n'est donc pas si simple !

Pourquoi en parle-t-on maintenant ?

L'évolution :

De tout temps, les effectifs et les espèces ont fluctué. En effet, des espèces disparaissent, d'autres apparaissent, certaines se transforment, c'est ce qu'on appelle l'évolution. On considère en général que 90 à 99% des espèces ayant existé depuis la naissance de la terre se sont éteintes. La très grande majorité d'entre elles a disparu de façon normale en s'éteignant lentement (un million d'année pour certains mammifères...). Les autres espèces ont disparu de façon brutale lors d'éruptions volcaniques cataclysmiques ou chute de comète à titre d'exemple. Souvent, de nouvelles formes de vie sont apparues et se sont épanouies.

Actuellement :

« La perte de biodiversité et les changements dans l'environnement qui y sont liés sont beaucoup plus rapides qu'à aucune période de l'histoire de l'humanité. De nombreuses populations animales et végétales sont en déclin ou en voie de disparition, que ce soit en termes de nombre d'individus, d'étendue géographique, ou les deux. La disparition d'espèces fait partie du cours naturel de l'histoire de la Terre. Cependant, l'activité humaine a accéléré le rythme naturel des extinctions.



Droits réservés

Des études récentes estiment que le taux d'extinction des vertébrés aujourd'hui, même sous des conditions stables, est 100 fois supérieur que leur taux d'extinction naturelle » (Ceballos et coll., 2015).

Le pire est qu'il est difficile de s'en rendre compte, puisque la grande majorité des espèces qui disparaissent sont des insectes, des végétaux, des petits animaux. Les médias ne parlent que de la disparition des éléphants, c'est sans doute plus vendeur que de faire un gros titre sur la disparition d'une espèce de mouche. Et pourtant la mouche en question avait sûrement son utilité !

Qu'est ce qui menace la biodiversité aujourd'hui ?

Par ses activités industrielles, agricoles, économiques ou urbaines, l'homme contribue fortement à cette diminution des espèces et ce depuis deux siècles. Il a toujours eu la volonté de dominer la nature, de la façonner, de l'aménager, de construire, provoquant ainsi destruction d'habitats, surexploitation des ressources, pollutions de l'air, l'eau ou les sols. Car il lui faut produire toujours plus dans une course effrénée au profit.

Pourquoi la perte de biodiversité est-elle grave ?

Chaque espèce sur terre participe au fonctionnement global d'un territoire donné. Elle y vit, s'y nourrit, s'y reproduit. Chaque individu (plante ou animal) y joue un rôle de sa naissance à sa mort. Si une espèce disparaît, le fonctionnement global du territoire peut être perturbé.

Des chercheurs de l'université d'Exeter (Royaume-Uni) ont réalisé des travaux sur des plantes et des insectes, notamment la guêpe parasite *Aphidius megourae*. S'ils retiraient une espèce de guêpes de l'écosystème, d'autres espèces indirectement liées pouvaient disparaître. C'est ce qu'on appelle l'effet domino ou effet en cascade.

D'après une étude publiée mercredi sur la revue *PLoS One*, 73 % de la population des insectes volants a disparu en 27 ans en Allemagne. Cette disparition est insidieuse, elle ne se remarque pas. Et pourtant, il y a quelques années, lorsqu'on

voyageait en voiture, les pare brises étaient pleins d'insectes écrasés, aujourd'hui, il n'en est rien. Les insectes ont pourtant une grande utilité, ils pollinisent, fertilisent et nettoient la nature (en dégradant les crottes et les cadavres), ils tuent certains nuisibles (les coccinelles tuent les pucerons etc...).

Michel Loreau du CNRS, avec d'autres chercheurs ont analysé l'impact de la perte de biodiversité sur le fonctionnement et la stabilité des équilibres naturels. Ils ont conclu que cette perte réduit notablement l'efficacité avec laquelle les écosystèmes captent des ressources essentielles, produisent de la biomasse, décomposent et recyclent des ressources biologiques. Or, ces ressources, l'homme en a besoin, il les exploite.

Que faire ?

Il ne s'agit pas de revenir à l'âge de pierre et de tout sanctuariser, mais, il faut changer, adapter notre façon de penser et d'agir sur notre environnement.

« L'écologie des territoires, c'est le fait d'essayer de s'impliquer presque au quotidien avec les forestiers pour modifier leur pratique et un peu leur manière de voir les choses. Qu'ils se disent, « bon ok je coupe du bois, mais il y a plusieurs façons de couper du bois. Comment je coupe du bois en limitant au maximum mon impact écologique ? » Car nous ne sommes jamais dans cette logique-là, nous sommes souvent dans une logique de travaux, de finance, de technique... Ce qu'il faut, c'est en amont réfléchir à l'impact écologique... » dit Jean-Claude Génot (Chargé de mission au Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord 2008).

Les textes de l'Union Européenne ou la loi du 9 août 2016 en France ne suffiront pas, bien entendu.

Le changement de comportement des consommateurs et de celui de la société, avec des modes de production plus respectueux de l'environnement, est primordial.

Si rien n'est fait, nous hypothéquons le développement des générations futures.

Pour défendre quelque chose, en saisir l'importance, il faut la connaître. Il ne s'agit pas encore une fois de renier la société, mais il ne faut pas oublier que l'homme fait partie de la nature, qu'il ne peut s'en affranchir. Or il s'en éloigne et la fréquente de moins en moins.

Notre village a la chance de pouvoir offrir aux promeneurs des milieux différents où l'on peut trouver plantes et animaux intéressants. Même si certains espaces sont abîmés, comme partout, ils n'en restent pas moins à découvrir. Des plaines agricoles, aux coteaux calcaires de la Vielle Tour, en passant par la forêt et les rives de la seine, sans compter le milieu urbain où se réfugient grand nombre de passereaux, promenez-vous et regardez.

En conclusion, n'oublions pas les propos en miroir de l'astrophysicien Hubert Reeves :

« Les animaux considérés comme nuisibles ne le sont que par nous, et il en est de même des herbes prétendues mauvaises. En réalité, nous ne sommes qu'une espèce parmi tant d'autres. Ajoutons, en passant, que, face aux extinctions multipliées d'espèces dont nous sommes aujourd'hui responsables, nous mériterions, seuls, le qualificatif d'espèce hautement nuisible à l'harmonie et à la préservation de la biodiversité. »

Victoire pour nos abeilles !



L'Union européenne a décidé le vendredi 27 avril dernier d'élargir l'interdiction de trois néonicotinoïdes, des pesticides jugés dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, à toutes les cultures en plein champ, au nom de la défense de la biodiversité et de l'environnement.

Bernie l'abeille, insecte gonflable géant déployé par le collectif AVAAZ le vendredi matin devant les bâtiments de l'UE à Bruxelles, peut se réjouir. Défendue par la Commission européenne, l'interdiction a été votée par une majorité qualifiée d'États membres lors d'un comité technique à huis clos.

Seize d'entre eux, le minimum requis, ont donné leur feu vert, selon des sources concordantes. Parmi eux, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie, mais aussi les Pays-Bas ou le Luxembourg.

Au total, les soutiens représentent « trois quarts de la population de l'UE », a souligné de son côté la Commission. « La santé des abeilles a toujours une importance cruciale pour moi, puisque cela concerne la biodiversité, la production alimentaire et l'environnement », s'est félicité le commissaire européen à la Santé et la Sécurité alimentaire Vytenis Andriukaitis.

Eric Andrieu, porte-parole des sociaux-démocrates pour l'Agriculture au Parlement européen, a salué un vote « essentiel pour l'avenir de la biodiversité et notre agriculture », alors que « les abeilles pollinisent 84% des cultures européennes et 4.000 variétés de végétaux, et que le taux de mortalité des abeilles atteint les 80% dans certaines régions d'Europe ».

L'avenir de la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame - des substances neurotoxiques qui s'attaquent au système nerveux des insectes largement utilisées - était en suspens depuis 2013, après une première évaluation négative de l'Efsa (Agence européenne pour la sécurité des aliments).

L'agence européenne a confirmé son opinion fin février, venant soutenir la volonté de l'exécutif européen d'élargir l'interdiction.

Celle-ci s'appliquera désormais à toutes les cultures en plein champ, avec pour seule exception les usages en serres, à condition que graines et plantes ne quittent pas leur abri fermé. Bruxelles espère qu'elle rentrera en vigueur d'ici à la fin de l'année.

Source : www.capital.fr partagée par ALAIN CLERFEUILLE



Pigeons...



Tourterelles turques

G. Alquier

Il existe plusieurs sortes de pigeons : le ramier (appelé « palombe » dans le sud), le colombin, le biset - celui qui se fait avoir - et bien d'autres. On en dénombre en effet au moins 36 espèces à travers le monde, sans compter les tourterelles qui sont en fait de petits pigeons. On trouve en Europe la tourterelle des bois, la tourterelle turque et les 3 espèces de pigeons citées plus haut. Et les colombes alors ? Eh bien, ce terme ne désigne pas une espèce, c'est simplement une appellation populaire qui souvent désigne un pigeon... blanc. Mais pigeons et tourterelles sont des colombidés, du mot « colombe ». Pigé ?

Morphologie Tous ces oiseaux ont en commun de gros pectoraux soutenus par un beau bréchet, des ailes développées, un bec et des pattes courts à 4 doigts (au bout des pattes et non du bec !).

À tout coup, on les identifie par leur cou : les ramiers ont une tache blanche sur le côté du cou, les colombins ont du vert métallique sur le cou. La tourterelle turque a une barre horizontale noire sur le cou, la tourterelle des bois (plus rare) a 3 ou 4 rangées de raies blanches et noires sur le cou. Une exception, bien sûr, les bisets, qui ont le croupion blanc et vu par-dessous les plumes des aisselles blanches (guili guili).

Monsieur et Madame sont semblables : on n'a jamais remarqué de décolleté fort pigeonnant chez cette dernière !

Nidification Pour séduire Madame, Monsieur s'élève dans les airs en faisant claquer ses ailes, puis il redescend en vol plané queue déployée. Chez les tourterelles, quand on est amoureux, on s'bécote sur les branches publiques, comme deux tourtereaux. Ensuite, pas question de s'embêter à confectionner un nid ! Quelques branchages suffisent disposés à la « va comme je te pousse » dans un arbre (on voit les œufs par en dessous et parfois ils passent à travers !) ou dans un bâtiment. Les deux parents couvent. Les oisillons sont nourris au lait ! Pas du lait de vache bien sûr, (vous les imaginez traire !) encore moins du « lait de poule », mais du lait de pigeon ! Ces oiseaux produisent en effet dans leur jabot spécialement conçu une sorte de bouillie blanche appelée lait de jabot. Papa et Maman produisent ce lait pratique non ? Bébé va chercher ce lait directement en mettant le bec dans la gorge de leurs parents (sgloup !), on est bien loin de la tétée ! Ils sont nourris exclusivement avec pendant trois jours, puis c'est le sevrage. Peu à peu en effet, Papa Maman introduisent des graines dans l'alimentation, à 18 jours les bébés mangent comme les grands. Les flamands roses aussi ont cette particularité, sauf que leur lait est rose, cela va de soi !

Alimentation Ce sont des herbivores, ils adorent les graines qu'ils picorent souvent allègrement dans les champs... Ils aiment donc bien les petits pois (ah ! le pigeon et les petits pois tout un programme et un tout un problème, *palombe d'un doute* !). La tourterelle des bois est plus raffinée, elle mange les graines sur pied, la fumeterre notamment et quand il n'y a plus de son mets préféré, elle part en Afrique. Na !

Ils boivent à la paille aussi ! Enfin... contrairement aux autres oiseaux qui remplissent leur bec et renversent ensuite la tête en arrière pour avaler, ils aspirent, rien que de l'eau bien sûr, en immergeant entièrement leur bec dans l'eau. Ils avalent ainsi le liquide en continu, comme nous buvons un verre d'eau ! Les flamands roses ne le font pas...vous avez vu leur bec !

Chant Tout le monde le reconnaît, il existe pourtant des variations considérables entre individus et espèces. On dit qu'ils roucoulent, caracolent, termes qui s'emploient aussi pour nous, pauvres humains...on dit aussi qu'ils jabotent, là je vois moins de correspondance avec nous...

Les pigeons et tourterelles ont toujours été proches des hommes. Ceux-ci les ont dressés comme messagers, élevés dans des colombiers, chassés... Pigeons de nos villes, les bisets ont panaché leurs couleurs peu à peu au gré des croisements. Mais dans tout cela n'oublions pas le symbole de la colombe !

■ G.A.



Ramier
ou Palombe

G. Alquier

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recrudescence des tentatives d'escroqueries, au moyen de message électronique (e-mail) ou d'appel téléphonique, en se faisant passer pour l'administration fiscale.

La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) de l'Eure a été alertée par des contribuables de l'Eure victimes de tentatives d'escroqueries perpétrées par des escrocs cherchant à usurper la qualité d'agent des finances publiques pour obtenir des informations sur leurs comptes bancaires. Elle recommande la plus grande prudence et rappelle les consignes suivantes de sécurité.

① Conseils pour se protéger d'une tentative d'escroquerie par envoi d'un message électronique (e-mail) :

Si vous recevez un message dont l'adresse de l'expéditeur, après le signe « @ », ne se termine pas par « **dgfip.finances.gouv.fr** », et vous demandant des renseignements bancaires ou de cliquer sur un lien pour mise en ordre de votre dossier, il s'agit d'une tentative d'escroquerie.

De tels faux messages reçus ces derniers jours émanaient d'adresses françaises et même étrangères, par exemple « @infos-dgfip-info.fr » ou « @juaneda.es ».

L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. Elle ne vous demande jamais de cette façon un numéro de carte bancaire pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour enregistrer vos coordonnées personnelles.

Si vous recevez un message électronique frauduleux de ce type :

- n'y répondez pas ;
- ne cliquez pas sur les liens présents à l'intérieur du message (ils peuvent vous rediriger vers un faux site) ;
- supprimez le message de votre boîte aux lettres électronique.

D'un point de vue général, il convient de ne jamais communiquer par courrier électronique ou par téléphone de données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire.

En cas de doute sur l'identité de l'expéditeur d'un courrier postal ou électronique portant en-tête ou signature de la Direction Générale des Finances Publiques, du Ministère des Finances et des Comptes publics, contactez votre centre des finances publiques.

Astuce : dans la plupart des messageries, lorsque vous passez la souris sur une adresse mail, une info bulle affiche l'adresse réelle d'envoi qui peut différer de l'adresse affichée. Cette précaution permet de contrer une pratique courante des escrocs pour donner à leur envoi l'apparence d'un message adressé par la DGFIP.

② Conseils pour se protéger d'une tentative d'escroquerie par téléphone :

Par téléphone, certains escrocs signalent à leur interlocuteur une anomalie sur son dossier fiscal et l'invitent, afin d'éviter d'éventuelles sanctions, à rappeler au plus vite un numéro de téléphone surtaxé facturé 5€ la minute. Au-delà de l'escroquerie immédiate, le contribuable qui rappelle se verra demander des renseignements bancaires, comme dans une escroquerie par message électronique.

La DDFiP de l'Eure rappelle que seuls les numéros de téléphone figurant sur les documents officiels (avis d'imposition, déclarations d'impôts,...) ou le numéro d'Impôts Service (**0 810 467 687**) sont fiables pour contacter les services des finances publiques et qu'il ne faut donc jamais rappeler un numéro signalé à l'occasion d'un tel appel.

Vous pouvez aussi trouver plus de conseils sur ces escroqueries sur la page dédiée du site officiel de la DGFIP www.impots.gouv.fr :

www.impots.gouv.fr/portail/actualite/courriels-et-appels-telephoniques-frauduleux

MALADIES VECTORIELLES
Les connaître pour se protéger



MALADIE DE LYME
ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité dans la nature :
Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.
- Après une activité dans la nature :
J'inspecte soigneusement mon corps.
- Après avoir été piqué par une tique :
Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.
La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute,
parlez-en à votre médecin ou demandez
conseil à votre pharmacien.



Jardin du Souvenir



A. Clerfeuille

Lors d'un décès, la famille dispose de deux options pour accompagner dans sa dernière demeure le défunt selon ses dernières volontés et croyances.

L'inhumation : mise en terre dans une tombe ou un caveau familial avec ou sans cérémonie religieuse qui implique l'acquisition auprès de la mairie d'une concession à durée variable dans le cimetière de la commune. La concession est un espace privé dont l'entretien incombe à la famille du défunt.

La crémation : les cendres sont recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium.

L'urne peut alors être déposée dans deux types de sépultures :

- La « cavurne », version cinéraire du caveau, qui permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé et qui fait également l'objet d'une concession.

Le columbarium, monument cinéraire le plus souvent en granit, est une sépulture dans laquelle l'urne est déposée dans une case dont la porte est ornée d'une plaque sur laquelle sont gravés les nom et prénoms du défunt, ainsi que ses dates de naissance et de décès. Pour acquérir le droit d'utiliser une case de columbarium, il faut également prendre une concession.

Le Jardin du Souvenir est une nouvelle alternative.

Il s'agit d'un espace de dispersion des cendres dont l'utilisation est gratuite sur simple demande auprès du maire de la commune dont dépend le cimetière. Il consiste en un puits de dispersion se présentant généralement sous la forme d'un lit de gros galets blancs.

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 de la loi du 19 décembre 2008, les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation de mettre à disposition un aménagement cinéraire de ce type.

Bien que non concernée par la loi, Port-Mort s'est dotée d'un tel aménagement en utilisant le caveau d'une tombe relevée et la base de sa sépulture. Une stèle matérialisera prochainement cet espace pour permettre le recueillement des proches mais n'offrira pas la possibilité d'apposer une plaque nominative des défunts. Le registre de ceux-ci sera tenu en mairie.

La commune dispose d'autre part dans son cimetière de sépultures cinéraires traditionnelles sous la forme d'un colombarium de dix cases implanté en 2008 et d'un deuxième de douze cases installé fin 2017 et de concessions de type « cavurnes » depuis 2008.

Les tarifs des concessions sont disponibles sur le site Internet de la commune dans la rubrique Village > Cimetière.

■ ALAIN CLERFEUILLE

CONSEIL
du 24.04.2018
N°. 2018.3 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES.

Absent(s) : François LEHALLEUR

3.1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Pascale LACHINE

3.2. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 23 janvier 2018

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3.3. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 29 mars 2018

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3.4. Demande de subvention pour travaux contre les inondations de riverains par eaux pluviales

Le montant de devis pour les travaux de lutte contre les inondations Grande rue et haut de la rue de la Mi-Voie s'élève

à 53 509,54 € TTC (travaux et maîtrise d'œuvre). M. Lordi précise que cette somme a été budgétisée et qu'il faut maintenant faire une demande de subvention de l'État. À l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que le maire, ou un de ses adjoints, fasse la demande de subvention.

3.5. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public

Le maire informe le conseil municipal qu'il existe une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers, concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. La commune a donc la possibilité de facturer l'occupation du domaine public lors des travaux mais pour percevoir cette redevance le conseil doit prendre une délibération.

À l'unanimité, les membres du conseil adoptent la délibération suivante :

« Monsieur le maire expose que le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il donne connaissance au conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes

pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR' = 0,35 \text{ €} \times L$, où :

- PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- L, représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz en fonction des linéaires exprimés en mètres au 31 décembre de l'année précédente,

• Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire et des éventuelles actualisations du montant de base fixé réglementairement.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics précités.

Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçue seront inscrites au compte 70323.

3.6. Remboursement concession d'une cavurne

Une habitante de Port-Mort avait acheté une concession dans le columbarium du cimetière du village mais elle a préféré, ensuite, prendre une concession en terre.

Elle demande à la commune s'il serait possible de rétrocéder sa concession dans le columbarium à la commune.

Le conseil municipal accepte de lui rembourser au prorata, soit la somme de 400 €.

3.7. Convention avec SVVS (Syndicat de Voirie Vexin Seine) : Travaux rue Delamotte

Pour lutter contre les inondations chez les riverains lors des fortes pluies, il a été décidé de réaliser des travaux d'assainissement et de sécurisation dans la rue Delamotte.

Ces travaux vont se faire en 2 étapes : La première phase est programmée par le syndicat de voirie pour cette année et la deuxième phase pour l'année prochaine. SVVS prend en charge ces travaux à hauteur de 50 % du montant HT soit 104 137 € et avance la TVA. La commune subventionne les 50 % restant.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention avec le syndicat de voirie.

3.8. Convention d'adhésion CDG27 : Mission temporaire

Lors de l'arrêt de travail d'un de nos agents, la commune avait signé une convention temporaire avec le Centre de Gestion, pour son remplacement. Cette convention se termine et la commune a la possibilité d'en signer une nouvelle pour une durée de 3 ans en prévision.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le maire, ou un de ses adjoints, signe cette convention.

3.9. Convention pour le parcours du Catenai

La convention nous étant parvenue rectifiée selon les souhaits délibérés lors d'un précédent conseil. Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention. Le conseil municipal en donne son accord.

3.10. Renouvellement adhésion à la société écologique des Andelys

La commune est adhérente à cette société qui intervient dans l'école et auprès des

associations de Port-Mort. Le prix de l'adhésion est de 40 €, le maire demande au conseil s'il souhaite renouveler cette adhésion. Tous les conseillers votent « pour » sauf M. Labigne François qui vote « contre ».

3.11. Modification du tableau des effectifs

Le poste d'informaticien développeur sous le statut de chargé de mission arrive au terme de 6 ans maximum.

M. Lordi Christian explique aux membres du conseil municipal qu'il y a 3 possibilités : soit mettre fin à la mission au bout de ces 6 ans, soit créer ce poste définitivement à un taux de 17 heures sans possibilité d'heure complémentaire, soit créer un poste d'adjoint administratif de 28 heures par semaine.

Il faut donc, pour pouvoir conserver le salarié concerné, modifier le tableau des effectifs et intégrer dans les heures contractuelles la moyenne des heures complémentaires afin qu'elles soient décomptées pour la retraite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème}.

Le conseil charge le maire de mettre en place le poste créé et d'effectuer les formalités nécessaires pour la création de ce poste.

Après avis à venir du centre de gestion, le tableau des effectifs sera comme présenté ci-dessous.

3.12. Facturation frais de scolarité enfant extérieur Port-Mort

Le maire informe le conseil municipal que la commune reçoit de plus en plus de demandes pour scolariser des enfants résidants hors commune et que lorsque l'inverse se produit, il nous est demandé une participation aux frais de scolarité. M. Lordi propose au conseil d'instaurer un tarif de participation en fonction de nos frais de fonctionnement, soit la somme de 980 € par enfant.

Le conseil municipal vote pour, à l'unanimité, et autorise le maire à appliquer ce tarif pour toute demande d'inscription hors commune.

3.13. Facture USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) : autorisation de paiement

La nouvelle directrice de l'école de Port-Mort souhaite adhérer à l'USEP pour les faire intervenir dans le cadre d'activités sportives avec les élèves.

■ Nouveau tableau des effectifs

Poste	Heures	Avant modifications	Après modifications
Attaché	35/35 ^e	1	0
Adjoint administratif territorial	35/35 ^e	1	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^e	5	5
Adjoint technique territorial	6,15/35 ^e	1	0
Adjoint technique territorial	20/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation territorial	20/35 ^e	1	1
Adjoint administratif territorial	28/35 ^e	0	1
Informaticien développeur	17,5/35 ^e	1	0
TOTAL		11	9

Le conseil municipal donne son accord pour que la mairie paie la facture d'un montant de 477,63 €. Cette somme sera prise sur les crédits alloués à l'école.

3.14. Encaissement remboursement d'assurance

Suite au sinistre dû à une fuite d'eau dans le local des infirmières de Port-Mort, la commune a pris le montant des travaux à sa charge. L'assurance vient de nous rembourser une partie de ces travaux soit la somme de 2 994,08 € et doit-nous verser prochainement le solde d'un montant de 998,02 €.

Le conseil municipal donne son accord pour que la mairie encaisse ces deux chèques.

3.15. Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de la commune se termine en juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette ligne et charge le maire, ou un de ses adjoints, de signer les documents nécessaires à son renouvellement pour un montant de 55 000 € au taux de 1,35 % (si tirage).

3.16. Souscription de l'emprunt pour investissement

Au budget de cette année, il a été prévu un prêt de 170 000 €. M. Lordi informe le conseil municipal qu'après une étude sur les différentes propositions, la plus intéressante vient du Crédit Agricole qui propose un prêt sur 10 ans au taux de 1,13 % soit un remboursement trimestriel d'un montant de 4 500,64 € et un coût total de crédit de 10 025,60 €.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire, ou un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

3.17. Remboursement retenue de garantie

Le délai de la retenue de garantie des travaux effectués à l'école, par les établissements DERLY est maintenant écoulé.

Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement de la somme de 606,45 € à l'Entreprise DERLY.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.



CONSEIL du 29.03.2018

N°. 2018.2 | Mairie 21h

Présents : Christian LORDI - maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES.

Absent(s) : Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir C.Lordi).

2.1. Désignation du secrétaire de séance
M. François Labigne.

2.2. Compte administratif 2017 - Budget principal

Le maire donne lecture du compte administratif 2017 qui se présente comme ci-contre.

2.3. Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

2.4. Approbation du compte administratif 2017 - Budget principal

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Labigne, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2.5. Approbation du compte administratif 2017 - Budget principal

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 209 604,78 € (soit excédent reporté 2016 + excédent 2017) et la section investissement un excédent de 2 000 € (déficit fin 2017 auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser)

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

• INVESTISSEMENT

Dépenses [001] 62 994,21 €
Recettes [1068] 60 994,21 €

• FONCTIONNEMENT

Recettes [002] 148 610,57 €

2.6. Budget primitif 2018 - Budget principal

Le budget primitif 2018 (voir page 21) s'équilibre aux sommes de 827 773,14 € pour la section de fonctionnement et de 393 384,26 € pour la section d'investissement. Le détail des chapitres est consultable en mairie.

Dépenses FONCTIONNEMENT :

• Le compte 657351 est en forte progression : cela est dû à la participation de la commune pour les travaux de la rue de la Mi-voie pour un montant de 104 170 € qui sont payables en fonctionnement et non en investissement.

• Le compte 678 tient lieu de cagnotte avec un montant de 40 055,84€.

• M. LORDI souligne que la dépense de 109 170 € (au compte 657351) est une subvention de fonctionnement pour les travaux de voirie de la rue Delamotte.



AGGLOMÉRATION

www.sna27.fr

À compter du 1^{er} juillet 2018

l'agglomération SNA prend la responsabilité de votre **alimentation en eau potable**.

Pour toute demande, **raccordement ou urgence**, un seul numéro et l'agence en ligne eauenligne.sna27.fr.

☎ **N°Vert 0 800 877 915** appel gratuit depuis un fixe

Compte administratif 2017 | Section de FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		823 631,74 €
011	Charges à caractère général	153 170,00 €
012	Charges de personnel	287 880,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	110 701,30 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 865,00 €
65	Autres charges de gestion courante	197 592,00 €
66	Charges financières	6 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	41 473,44 €
RECETTES		823 631,74 €
002	Excédent antérieur reporté	141 408,74 €
013	Atténuation de charges	11 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
70	Produits des services	29 100,00 €
73	Impôts et taxes	489 395,00 €
74	Dotations et participations	110 673,00 €
75	Autres produits de gestion courante	38 800,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produit exceptionnel	2 755,00 €

Compte administratif 2017 | Section d'INVESTISSEMENTS

DÉPENSES		293 725,58 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	24 392,25 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	359,28 €
16	Remboursement d'emprunts	21 979,05 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	51 825,00 €
21	Immobilisations corporelles	110 300,00 €
23	Immobilisations corporelles en cours	54 840,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €
RECETTES		293 725,58 €
021	Virement de la section de fonct.	110 701,30 €
024	Produits des cessions	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 865,00 €
041	Opération patrimoniale	359,28 €
10	Dotations fonds divers - Réserves	20 300,00 €
13	Subventions d'investissement	2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €

2.7. Contributions directes - Vote des taux d'imposition 2018

M. Lordi propose de maintenir les taux de l'an dernier soit :

- **Taxe d'Habitation** 9,79 %
- **Taxe Foncier Bâti** 19,02 %
- **Taxe Foncier Non Bâti** 41,79 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2.8. Vote des subventions 2018

- Association des loisirs 1 400 €
- Club CPN 400 €
- Comité des fêtes 3 500 €
- La Prévention Routière 80 €
- Société de chasse 300 €
- Association de sauvegarde 350 €

Soit un total de 6 030 €

Tous les conseillers municipaux ont voté pour.

2.9. Subvention budget annexe Vieille tour

La somme de 5 000 € est allouée au titre de l'année 2018.

2.10. Budget annexe site de Châteauneuf - Compte administratif 2017

Aucune dépense n'a été effectuée sur ce budget durant l'année 2017.

Il a été encaissé 300,00 € en recette de fonctionnement (dons). Le compte administratif laisse apparaître des excédents, en investissement de 1 220,77 € et en fonctionnement de 4 543,99 €.

2.11. Approbation du compte administratif 2017- Budget annexe site de Châteauneuf

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. LABIGNE, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2.12. Approbation du compte de gestion

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

2.13. Affectation des résultats - Budget annexe site de Châteauneuf

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont à reporter au budget primitif 2018.

- FONCTIONNEMENT [002] recette 4 543,99 €
- INVESTISSEMENT [001] recette 1 220,77 €

2.14. Budget primitif 2018 - Budget Annexe site de Châteauneuf

Il est proposé le budget suivant :

INVESTISSEMENT

- **DÉPENSES** 10 000,00 €
- [21318] Autres bâtiments communaux 10 000,00 €
- **RECETTES** 10 000,00 €
- [001] Solde exécution reporté 1 220,77 €
- [021] Virement Fonctionnement 3 779,23 €
- [1648] Subvention communale 5 000 €

FONCTIONNEMENT

- **DÉPENSES** 4 543,99 €
- [61521] Entretien terrain 764,76 €
- **RECETTES** 4 543,99 €
- [002] Excédent antérieur reporté 4 543,92 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2018 Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		827 773,14 €
011	Charges à caractère général	172 220,00 €
012	Charges de personnel	237 585,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	8 525,05 €
042	Opérations d'ordre entre section	25 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	270 569,00 €
66	Charges financières	5 769,00 €
67	Charges exceptionnelles	108 105,09 €
RECETTES		827 773,14 €
002	Excédent antérieur reporté	148 610,57 €
013	Atténuation de charges	9 200,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
70	Produits des services	31 100,00 €
73	Impôts et taxes	480 066,57 €
74	Dotations et participations	126 796,00 €
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produit exceptionnel	0,00 €

Budget primitif 2018 Section d'INVESTISSEMENTS		
DÉPENSES		393 384,26 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	62 994,21 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	22 854,05 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	48 000,00 €
	Programmes d'investissements (voir détails page 22)	229 536,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €
RECETTES		393 384,26 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 525,05 €
024	Produits des cessions	50 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	25 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	82 859,21 €
13	Subventions d'investissement	27 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
45	Travaux pour autrui	30 000,00 €



2.15. Remboursement trop perçu cantine et location maison de village

Une famille dont l'enfant a quitté l'école de Port-Mort a versé trop d'avance pour le restaurant scolaire. Le maire demande au conseil municipal l'accord pour procéder au remboursement de cette somme.

Le conseil donne son accord pour rembourser à cette famille le trop perçu pour un montant de 89,15 € (à savoir 25 repas à 3,85 € pour un total de 96,25 €, montant pour lequel il faut retirer 7,10 € de garderie non réglé par cette famille).

Une réservation pour la maison de village a été annulée or l'acompte avait déjà été réglé et encaissé. Le conseil municipal accepte le remboursement de cet acompte d'un montant de 191 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

REPAS DES AÎNÉS 2018

Dimanche 7 octobre

Depuis 2017, les invités doivent avoir non plus 60, mais **62 ans** ou plus dans l'année...

né(e) en 1956 ?

Détail des programmes d'INVESTISSEMENTS 2018		DÉPENSES	RECETTES
TOTAL		229 536,00 €	27 000,00 €
PROGRAMME 37 AMÉNAGEMENT VOIRIE SÉCURITÉ ET EAUX PLUVIALES			
2152	Barrière école	3 000,00 €	
2152	Subvention		27 000,00 €
2152	Aménagement mare	37 000,00 €	
2152	Aménagement côte d'Annebault	16 700,00 €	
2152	Arrêt de car	2 000,00 €	
2152	Parking mairie	2 400,00 €	
2152	Sente piétonne (rue du Bois > rue des Loges)	97 000,00 €	
Total PROGRAMME 37		158 100,00 €	27 000,00 €
PROGRAMME 39 TRAVAUX ÉCOLE			
21312	Mise aux normes PPMS	2 000,00 €	
21312	Portail	2 000,00 €	
21312	Stores toile école maternelle	6 816,00 €	
Total PROGRAMME 39		10 816,00 €	0,00 €
PROGRAMME 43 APPARTEMENT (LOGEMENT 1^{ER} ÉTAGE BIBLIOTHÈQUE)			
2313	Travaux aménagement	14 000,00 €	
2313	Assainissement	12 000,00 €	
Total PROGRAMME 43		26 000,00 €	0,00 €
PROGRAMME 998 TRAVAUX BÂTIMENTS			
2313	Devanture église	1 000,00 €	
2313	Portes bâtiment	500,00 €	
2313	Aménagement WC bibliothèque	4 000,00 €	
2313	Mise en conformité électricité église	17 100,00 €	
2313	Mise en conformité électricité cloches églises	6 700,00 €	
2313	Chauffe-eau maison pour tous	1 000,00 €	
Total PROGRAMME 998		30 300,00 €	0,00 €
PROGRAMME 999 ACHAT MATÉRIEL ET OUTILLAGE MOBILIER			
2182	Remorque et barrières Vauban	4 320,00 €	
Total PROGRAMME 999		4 320,00 €	0,00 €



CONSEIL du 23.01.2018

N°. 2018.1 | Mairie 20h30

Présents : Christian LORDI - maire, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Alain SALLES.

Absent(s) : Gilles AULOY (pouvoir ▶ J.L. Mansois), Pascale LACHINE (pouvoir ▶ E. Lucet), Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir ▶ C. Lordi), Gérard MOREAU

1.1. Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Évelyne Lucet.

1.2. Approbation du compte-rendu en date du 21 novembre 2017

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

1.3. Convention avec le SIEGE

Durant l'exécution des travaux d'enfouissement, rue de la Roque, un riverain a refusé que la tranchée traverse son terrain, il a donc fallu apporter des modifications et faire des travaux supplémentaires. De ce fait, le montant total a été plus important que le devis initial, il faut donc signer une nouvelle convention avec le SIEGE pour rectifier le montant de la totalité des travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que M. Lordi Christian signe cette nouvelle convention avec le SIEGE.

DÉLIBÉRATION : Travaux du SIEGE

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- Section d'investissement : 1 400 €
- Section de fonctionnement : 9 333,33 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

1.4. Délégués du conseil auprès du syndicat des collèges

Les anciens délégués titulaires du conseil, nommés en 2014, n'ont pas démissionné et seuls les suppléants font partis du conseil municipal actuel. Il est donc décidé de nommer de nouveaux délégués :

Alain Salles et François Labigne, actuellement suppléants, deviennent les titulaires, M. Chomienne Christian est désigné suppléant de M. Salles et M. Mansois Jean-Louis, suppléant de M. Labigne.

1.5. Enquête Publique : EUROPAC

L'Entreprise EUROPAC à Saint-Etienne-du-Rouvray a ouvert une enquête publique concernant l'épandage des boues de leur cartonnerie sur le département de l'Eure. Le dossier est consultable en mairie sur CD-Rom et il sera possible de rencontrer le commissaire enquêteur à la mairie de Boisemont le 10 février 2018.

Jusqu'à maintenant, l'usine épandait 17 000 tonnes de boues sur les terres agricoles des cultivateurs qui en faisaient la demande. Désormais, EUROPAC souhaite en épandre 24 000 tonnes.

Christian Lordi précise, au conseil municipal, que cette usine recycle 1 000 tonnes de cartons par jour et qu'elle ne traite que les cartons, il n'y a donc aucune trace d'encre dans les déchets.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve :

- que la Zones LER45 soit retirée des épandages possibles, celle-ci étant située dans le périmètre rapproché du captage d'eau d'Eure Madrie Seine.
- qu'une partie de la parcelle LER52 (1 hectare sur la droite de celle-ci) est en cours de permis d'aménager.
- que les contrôles effectués, sur les parcelles, soit fait en pointage GPS.
- que le plan d'épandage soit fourni automatiquement chaque année aux communes.

1.6. Compte-rendu commission embellissement

M. Lordi donne la parole à M. Mansois, Président de la commission Embellissement, qui donne lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'étant apportée, celui-ci est approuvé par le conseil municipal.

1.7. Adoption modification du PLU

M. le Maire présente le bilan de la mise à disposition du public qui a eu lieu du lundi 23 octobre 2017 au samedi 25 novembre 2017.

Durant cette mise à disposition aucune remarque n'a été faite ;

Trois organismes associés ont donné un avis sur cette modification simplifiée :

- CAUE 27 prend note de la modification, sans avis.
- conseil départemental, remarques concernant l'accès sur le réseau routier et le traitement des eaux pluviales, la rédaction de la modification simplifiée incluant ces remarques, les avis et la modification sont concordants.
- Seine Normandie Agglomération, remarques concernant l'extension du réseau d'eau potable et la favorisation des liaisons douces, desserte piétonne accessible depuis la rue des Sablons, la rédaction de la modification simplifiée incluant ces remarques, les avis et la modification sont concordants.

Suite à la présentation le conseil adopte à l'unanimité le chapitre modifié 2.2. ZONE A URBANISER « LA BORNETTE » (Page 6) comme suit :

2.2. ZONE A URBANISER « LA BORNETTE »

Présentation

La zone à urbaniser « La Bornette » est une prairie qui constitue une dent creuse au sein du tissu urbain du centre bourg au lieu-dit La Bornette.

Les orientations particulières d'aménagement s'appliquent à ce secteur classé, en zone AUB.

Le schéma d'aménagement traduit la volonté de la commune d'insérer cette zone d'urbanisation dans le cadre urbain et paysager environnant. Il permet la réalisation d'une opération maîtrisée pour le développement de la commune.

À ce titre, la commune a souhaité formuler ses conditions d'aménagement et d'équipement de la zone afin de garantir un aménagement de qualité.

Conditions d'aménagement et d'équipement de la zone

a) Les accès, desserte et équipements internes

- Sur la partie Nord, la sortie de la zone se fera par la rue de Pressagny. Une desserte piétonne devra être créée entre la rue des Sablons et la nouvelle voirie du lotissement.
- Sur la partie Sud de la zone, les accès directs des terrains sur la voie départementale n°313 et la rue du moulin à Vent sont interdits. L'accès à la zone se fera par un principe de desserte interne à créer depuis la départementale 313. Cette desserte se fera en sens unique entre l'accès sur la partie sud et la sortie nord.

- Arrêt de bus sur la RD 313 pour les transports collectifs : L'arrêt de car actuel est sur le terrain de la zone à urbaniser. Cet arrêt servira au lotissement à aménager. C'est la raison pour laquelle il convient de maintenir

cet arrêt dans l'aménagement.

- Les équipements internes à la zone (eau, électricité, éclairage public) seront réalisés depuis la RD 313 ou les rues des sablons et de Pressagny où les réseaux sont présents.
- En matière de traitement des eaux pluviales, celles-ci devront être collectées et traitées sur le site. En aucun cas des rejets d'eaux pluviales seront autorisés vers la départementale 313, les rues des Sablons et de Pressagny. Le dimensionnement des ouvrages devra être spécifié et être en conformité avec le code de l'environnement.

b) Qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages

Le traitement général de ce secteur, aux niveaux architectural, urbanistique et paysager, permettra d'assurer une insertion de qualité dans le cadre paysager et urbain environnant.

L'aménagement de ce secteur devra alors respecter les prescriptions suivantes :

- La desserte devra être accompagnée d'une bande enherbée sur au moins un côté, bande enherbée qui sera plantée d'arbustes.
- Ce secteur s'inscrit en continuité de la zone UB classé AUB, il possède alors sensiblement la même réglementation en termes d'implantations, hauteurs, aspects extérieurs des constructions, emprise au sol, cos, 30 % des logements réalisés devront être des logements locatifs.

1.8. Contrat de maintenance éclairage publique

Pour la maintenance de l'éclairage publique, la commune fait appel aux services de l'entreprise Blondel Electricité qui vient de nous faire parvenir son nouveau contrat pour l'année 2018. Pour les services effectués, l'entreprise BLONDEL électricité percevra une rémunération annuelle forfaitaire de 2 143 € TTC (payable au semestre).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de maintenance avec Blondel Electricité.

1.9. Indemnités logement instituteur

La préfecture vient de faire parvenir à la commune les nouveaux montants de l'indemnité de base pour l'année 2017. Celle-ci est de 2 541,24 € majorée d'un quart pour un couple, soit 3 176,52 € pour l'année. La dotation spéciale instituteur (D.S.I) est fixée à 2 808 €, la commune doit verser le différentiel soit la somme de 368,52 €.

Le conseil municipal en donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

➤ MARCHÉ LOCAL

Tous les JEUDIS de 7h à 12h30
Parking de la Maison de village



**Fromages affinés
& Produits laitiers**

par Gaëtan
AUX BONS FROMAGES



Vins sélectionnés

par Jean-Claude
PAR MONTS ET PAR VINS

Messes dominicales
Église St-Pierre de Port-Mort

Prochains offices



Tous les 2 mois à 9h
(sauf indication contraire)

- 1^{er} Juillet
- 9 Septembre *
- 4 Novembre

* Fête Saint-Hubert 11h

Renseignements

Mirène Menet ☎ 06 18 84 63 19
Michèle Argentin ☎ 06 84 91 69 93

Paroisse Saint Nicaise du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos 27630 VEXIN-SUR-EPTE
☎ 02 32 52 01 49

Photo de saison #14 par Odile Ancereras

Symphonie pastorale...



MOTS FLÉCHÉS 47 | 39 par D.Lefort & A.Clerfeuille

IRRÉPRES-SIBLE	FANTASSINS MARINS	COURT ACCORD	CÉDER À UN SENTIMENT	PEUT PLAQUER	TEMPS IMPARTIS	GRAINE ARO-MATIQUE	DÉPÔT DE CHOLESTÉ-ROL À L'ŒIL
FRONTIÈRE À PORT-MORT	LIQUIDES EN EXCÈS	HOSTILE À D'AUTRES	GUSTAVE DE SON PRÉNOM	TRANSITION	OCCUPA LE TEMPS	POÈTES À LYRE	
COMBATTRE LE MAL					ÉTUDE LE CORAN		
CHEF-LIEU ARDENNOIS					TRICHENT		
			BEURK ! LITTÉRAIRE		DEGRÉ DE STADE		
			SE CROIT SUPÉRIEURE		TURQUE D'HIER		
SELENIUM		PROPOSE-RAIENT					
PUCE DE CONNEXION							
		RACE BOVINE		AU CHOIX		SINISTRES INITIALES	CALIBRES
		UNIT DENT ET MACHOIRE		PRONOM			
DESHYDRATE LA CHEMISE						DANS LA CASSEROLE	LABEL EUROPÉEN
UNIT ADAM À ÈVE							RAIL DE RÉGION
	PERSONNE EN RÉSERVE			FOND DE BOUTEILLE		PORT BRETON	
				BAIN AGITÉ			
POÈMES					DÉNOMBRA		
A COURS EN SIBÉRIE					AGRÈMENT DE PICARD		
	DEUX FOIS LA DEUXIÈME		ENTRE DEUX FÉRIÉS			BOUTS DE COURBES	
	À LA MODE		APRÈS LA SIGNATURE			ROULEMENT DE TAMBOUR	
TEXTILE OU OLÉAGINEUX							
INCLINAISONS			COUP DE POING			AMUSÉ	CADRATIN
					FIT ENTRER DANS LE CADRE DE LA LOI		

MOTS CROISÉS 60 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1								■				■			
2															
3				■		■						■			
4		■			■							■			
5										■					
6									■			■			
7		■		■				■			■				
8	■						■								■
9								■		■					
10	■										■		■		
11					■				■						■
12				■			■								

HORIZONTALEMENT : 1. Répertoire de données chiffrées - Souvent associé au bien - Petite baguette de bois placée dans un instrument à cordes. - 2. Partisans, sous la Restauration, intransigeants de l'Ancien Régime. - 3. Dans l'alphabet grec - Mathématicien suisse - Abréviation de travaux pratiques. - 4. Connu - Symbole du dubnium - Créatures - Cheville. - 5. Relatif à certains livres (plutôt biblique) - Système économique sans monnaie. - 6. Renards - Après zéro - surface. - 7. Négation - possessif féminin - Soldat - Personnes proches. - 8. Auxiliaire - Membre postérieur des quadrupèdes. - 9. De l'Inde - Fatiguées. - 10. Quelqu'un d'incertaine - Direction. - 11. Éliminent les déchets - Notre Seigneur - Enrobé avant d'être frit. - 12. Saison - Appris - Nourrit.

VERTICALEMENT : A. Qui s'écarte des sentiers battus. - B. Singe hurleur - Conjonction. - C. Jour de congé - Né au mont Viso - Prénom de Murphy. - D. Suppression d'une infection. - E. À moi - Souverain vassal du sultan - Rivière suisse. - F. Lentille - Mettent par écrit. - G. Direction - Fait trembler la Sicile - Monnaie d'extême orient. - H. Humanoïdes légendaires - Grand pays. - I. Musulman dans l'Espagne du Moyen Âge - Bien préparé pour l'hiver. - J. Cri de joie - Sur la tête dans les champs. - K. Dépôts - Appris - Symbole chimique. - L. Strontium - Porte violemment. - M. Astate - Préparée secrètement - Indique le lieu. - N. Viennent de l'espace. - O. Animales ou végétales - Légumineuses.

SUDOKU'S 38 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

					2	7		
7	1		8	3	6			
	5	8				2	3	6
6		9		8			5	
					9		8	
	8	7	1	2		6	9	
			5			8		
8	9		2		3		7	5
5		3	4					1

3 Difficile 18 min.

	2			6	1			
4					9			
						1	2	7
	5			1				
						6	9	5
7					5			
	8			7	3	2	1	6
		6	4				5	9
		2	1				3	4

2 Normal 12 min.

6			2	5			1	3
								9
	1	8		3				
2	8	6	4	9				1
			1	2	7			
						9	4	2
7			3		9	1		8
			8					
	9	1				5		

4 Très difficile 25 min.

5		7	8			4		
		8	7					
2				6				9
	1				8	7		
		3	5					
		4	1		9			3
1						5	6	
		9	2					
					4		2	8

SOLUTIONS JEUX n°71

MOTS FLÉCHÉS⁴⁶

	P		A		C		A		U		S		O	
P	R	O	C	R	A	S	T	I	N	A	T	E	U	R
	A	G	N	O	S	I	E		E	L	Y	T	R	E
M	I	R	E	N	T		L	A	S		X		D	E
	R	E		F	R	O	I	D		O		T	E	L
R	I	S		L	A		E	H	O	N	T	E	E	S
	E	S		E	T	I	R	E	M	E	N	T	S	
A	S	E		N	I	E		R	I		T	I		C
		S	E	T	O	N		E	S	T		E	P	I
V	E		T		N	A	I	N	E	S		R	A	T
	P	A	R	I	S		U	T		A	L	E	N	E
R	O	S	E	S		B	T	S		R	I	S	E	E

MOTS CROISÉS⁵⁹

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	C	U	T	I	C	U	L	E		A	P	O	T	R	E
2	O	T	A	R	I	E		S	P		E	C	R	I	N
3	M	I	R	E	E		E	C	A	R	T		O	T	A
4	P	L	I		R	A		O	C	A	R	I	N	A	
T	L	E		E	G	A	G	R	O	P	I	L	E		E
6	I		E	R	E		A	T	T	I	S	E		P	Q
7	C	A	R		S	E	R	E	I	N		U	N	A	U
8	E	I	R	E		B	N		L		A	S	I	L	E
9		R	E		D	O	I	L	L	O	N		A	I	R
10	O	E	S	T	R	U	S		E	R		L	I	E	R
11	N	S		T	A	T	O	U	S		R	I	S		E
12	T		A	C	C	E	N	T		A	U	N	E	E	S

